

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du Pays des Vosges Saônoises

ENTRE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises, pour les Communautés de communes :

- des 1000 étangs
- du Pays de Luxeuil
- du Pays de Villersexel

Représentés par :

Monsieur Thierry BORDOT, Président du PETR, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 9 décembre 2021,
Monsieur Régis PINOT, Président de la Communauté de communes des 1000 étangs, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 décembre 2021,
Monsieur Jacques DESHAYES, Président de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 décembre 2021,
Monsieur Daniel CLERC, Président de la Communauté de communes du Pays de Villersexel, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 décembre 2021,
Ci-après désignées par « le Territoire » ,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Michel VILBOIS, Préfet de la Haute-Saône

Ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

d'une part,



Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Vosges Saônoises autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire des Vosges Saônoises et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Le territoire des Vosges Saônoises, couvre le Communauté de Communes des 1000 étangs, du Pays de Luxeuil, du Pays de Villerssexel. Soit 74 communes et 31 508 habitants.

Différents dispositifs sont en cours sur le territoire :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Luxeuil-les-Bains,
- Le Contrat de Restauration du site de Défense de Luxeuil-les-Bains, en cours jusqu'en juillet 2022
- Le Contrat de Ville de Luxeuil-les-Bains,
- Le programme Territoires d'Industrie duquel relève les intercommunalités des 1000 étangs et du Pays de Luxeuil, coordonné par le Pays des Vosges Saônoises
- Le Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises,
- Le Plan Climat Energie du Pays des Vosges Saônoises, animé par le PTR depuis 2012
- Les Contrats PACT 2 des 3 intercommunalités avec le Département de la Haute-Saône, ainsi que le Contrat PAC de la Communauté de Communes du Pays de Villerssexel avec Conseil Départemental du Doubs
- La future contractualisation régionale, dans la continuité du Contrat Cap Territoire du Pays des Vosges Saônoises en cours jusqu'en 2021 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Le programme LEADER 2014-2021 des Vosges Comtoises, porté par le Pays des Vosges Saônoises
- La Convention Interrégionale du Massif des Vosges, en cours d'élaboration pour la période 2021-2027, qui concerne les Communautés de communes des 1000 étangs et du Pays de Luxeuil (pour partie).
- La Convention territoriale globale des 3 intercommunalités avec la CAF, en cours d'élaboration
- Les Contrat Agence de l'eau, en cours de réflexion sur le territoire
- Les Agences France services de Melisey, le Haut-du-Them, Faucongnay et celles en projets.

Sur la base du projet de territoire, le CRTF décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTF traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire des Vosges Saônoises

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Le projet de territoire, à l'échelle de l'ensemble du Pays des Vosges Saônoises a été élaboré en s'appuyant sur le projet de SCOT en cours d'élaboration et en tenant compte du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté, approuvé en 2020.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Résumé du projet de territoire du Pays des Vosges Saônoises
Afin de s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et renforcer l'attractivité du territoire, le projet de territoire vise à mettre en œuvre ces trois axes de développement :

Un territoire structuré, qui s'inscrit dans la transition écologique

1.1- Structurer le développement autour de l'armature territoriale
Face au déclin démographique que connaît le territoire, il s'agit d'organiser l'aménagement du territoire en affirmant une armature territoriale attractive, au service des différents bassins de vie qui participent à l'animation et à la vitalité de la ruralité du Pays des Vosges Saônoises.

1.2- Optimiser l'usage du foncier

1.2.1- Conjuguer accueil de population et optimisation foncière : mobiliser prioritairement l'enveloppe urbaine plutôt que l'extension, définir différents niveaux de densité, réduire la vacance de logements ...
1.2.2- Identifier et réhabiliter les différentes friches économiques du territoire.

1.3- Développer la sobriété et l'efficacité énergétique

A travers l'action du Plan Climat :

1.3.1- Engager une rénovation performante et globale des bâtiments publics et porter des chantiers publics exemplaires
1.3.2- Réaliser le mix-énergétique du territoire

1.4- Préserver la ressource en eau et assurer l'alimentation en eau potable et le traitement de l'eau.

1.5- Proposer une mobilité adaptée à la ruralité

1.5.1- Développer les modes de déplacements doux : décliner le schéma directeur des mobilités douces

1.5.2- Réduire les besoins en déplacement : télétravail, covoiturage, ...

1.5.3- Convertir les véhicules vers des motorisations plus propres : électrique, biogaz, hydrogène, GNV ...

1.5.4- Développer des offres de mobilité répondant aux besoins de la population : covoiturage solidaire, transports à la demande ...

Un territoire qui produit de la richesse et solidaire

2.1- Territoire d'industrie

Accompagner les entreprises dans leurs procédures d'adaptation et de modernisation de l'outil de production dans un contexte d'évolutions technologiques et de contraintes environnementales.
Développer des parcs d'activités stratégiques, réorganiser et requalifier l'offre existante pour optimiser le foncier et la qualité des parcs d'activités.

2.2- Conforter la filière agricole dans son rôle d'acteur économique et environnemental

2.3- Optimiser la valorisation du bois, comme levier de la transition énergétique

L'enjeu est de faire de cette ressource un levier de développement économique, en plaçant le bois au cœur de la transition énergétique. Le bois doit donc être pris en compte dans toutes ses dimensions : entreprises, approvisionnement, connexes, formation, usages du bois, bois construction, bois énergie...

2.4- Développer une politique touristique commune et durable

Le Pays des Vosges Saônoises dispose d'une multitude d'atouts patrimoniaux naturels et culturels qu'il convient de structurer pour leur donner davantage de visibilité. En ce sens, l'affirmation des destinations touristiques « Vosges du Sud » et « Vallée de l'Ognon » permet d'organiser cette offre entre les EPCI du Pays et les territoires voisins.

2.5- Proposer de nouvelles formes de développement des projets au service des habitants

Encourager les démarches d'Economie Sociale et Solidaire, les circuits courts, l'écologie circulaire, la participation citoyenne.

Proposer un accompagnement des personnes les plus fragiles et isolées.

- 3.1- Proposer une offre de service adaptée aux attentes des habitants**
- 3.1.1- Services petite enfance / jeunesse : accueil petite enfance, services périscolaires
 - 3.1.2- Equipements et activités, sportives, culturels et de loisirs : piscine, gymnase, salles multiservices, loisirs pleine nature ...
 - 3.1.3- Usages du numérique : Tiers lieux / Fab-Lab
 - 3.1.4- Maillage des services, services solidaires, services innovants (maison de services, mutualisation de services ...)

- 3.2- Adapter le parc de logement**
- Prendre en compte le vieillissement de la population et adapter le logement, améliorer les performances énergétiques des logements pour lutter contre la précarité énergétique...

- 3.3- Favoriser et promouvoir la santé**
- 3.3.1- Maintenir et développer l'offre de soins : accueil de nouveaux professionnels de santé, accompagnement au projet de santé, exercice coordonné, soutien aux professionnels de santé du territoire ...
 - 3.3.2- Soutenir la prévention à la santé : nutrition, sport-santé, petite enfance
 - 3.3.3- Agir sur l'environnement en lien avec la santé : qualité de l'air intérieur et problématique du radon.

- 3.4- Valoriser les spécificités environnementales des Vosges Sàonoises**

- 3.5- Mettre en œuvre un urbanisme au service du cadre de vie**

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Orientation 1 : Transition écologique**

- 1.1- Optimiser l'usage du foncier
 - Structurer le développement autour de l'armature territoriale
 - Conjuguer accueil de population et optimisation foncière
 - Identifier et réhabiliter les différentes friches économiques du territoire.
- 1.2- S'engager dans la transition énergétique : sobriété et efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables
 - Engager une rénovation performante et globale des bâtiments publics et porter des chantiers exemplaires
 - Réaliser le mix-énergétique du territoire
 - Valoriser le bois, comme levier de la transition énergétique
 - Améliorer les performances énergétiques des logements pour lutter contre la précarité énergétique
- 1.3- Proposer une mobilité adaptée à la ruralité :
 - Développer les modes de déplacements doux
 - Réduire les besoins en déplacement
 - Convertir les véhicules vers des motorisations plus propres
 - Développer des offres de mobilité répondant aux besoins de la population
- 1.4- Préserver la ressource en eau
 - Alimentation en eau potable et traitement de l'eau
 - Préserver les rivières, milieux humides ...

- **Orientation 2 : Numérique**

- Favoriser les usages du numérique à travers un réseau de tiers-lieux et FabLab complémentaires
- Favoriser la pratique du numérique par la population qui en est éloignée

- **Orientation 3 : Politique de la ville**

- 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat
- Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :
- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...) ;
 - Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
 - L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. La liste des actions est déclinée par orientation stratégique en annexe 1.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

- **Orientation 4 : Santé**
 - Maintenir et développer l'offre de soins
 - Poursuivre les actions en faveur de la prévention à la santé
 - Agir sur l'environnement en lien avec la santé
- **Orientation 5 : Social**
 - Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
 - Développer l'offre d'accueil pour les enfants, développer l'accompagnement à la parentalité
 - Faciliter l'accès des habitants aux services
- **Orientation 6 : Education Jeunesse**
 - Développer l'offre d'équipement d'accueil petite-enfance
 - Développer et moderniser les accueils périscolaires
- **Orientation 7 : Développement économique et emploi**
 - S'affirmer comme Territoire d'industrie
 - Conforter la filière agricole dans son rôle d'acteur économique et environnemental
 - Développer une politique touristique commune et durable
 - Proposer de nouvelles formes de développement des projets au service des habitants
- **Orientation 8 : Culture**
 - Développer la pratique artistique
 - Favoriser la rencontre entre artistes et population locale, impliquer les acteurs culturels locaux
 - Restaurer et promouvoir le petit patrimoine rural non protégé
 - Développer l'offre culturelle en direction du public scolaire
- **Orientation 9 : Sport**
 - Favoriser l'apprentissage de la natation
 - Développer et moderniser l'offre d'équipement sportif du territoire

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTe, et être intégrés progressivement dans le CRTe. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTe seront décrites dans des **fiches action et des fiches projet en annexe 2.**

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTe avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTe restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles. Les engagements de l'Etat en termes de subventions seront formalisés par une fiche financière.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTe est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. L'intégration des actions au CRTe s'effectue sous réserve du respect des règles en vigueur et de l'obtention des autorisations administratives, notamment en matière d'urbanisme et de droit de l'environnement. Il est rappelé que le CRTe a pour vocation de recenser préférentiellement les projets structurants. Toutefois, les autres projets des communes et des Communautés de communes du territoire, non-inscrits dans le CRTe demeurent, le cas-échéant, éligibles aux finance-

ments de l'Etat (DTER, DSIL, FNADT ...).

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Des actions de coopération du présent CRTE pourront ainsi être portées à l'échelle l'ensemble des 6 communes de Communes du PETR du Pays des Vosges Saônoises.

D'autres actions pourront être conduites avec les territoires voisins.

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires..., services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTe ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTe s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financements qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire des Vosges Saônoises assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le PTR et les 3 Communes signataires désigneront un responsable du pilotage du CRTe, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Ils pourront être assistés de chargés de mission thématiques, chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTe est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTe, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTe et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTe, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTe, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

La maquette financière pourra être annexée au CRTE ultérieurement.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents du PTR et des 3 Communautés de Communes signataires.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoires et des services de l'Etat.

L'ADEME, la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE pourront également être associés au comité de pilotage en fonction des projets soutenus.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Différents partenaires pourront être associés au comité technique, en fonction de leur expertise et de la nature des projets à soutenir et mettre en œuvre dans le CRTE.

Il se réunira pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Etudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Etudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Etudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTe, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTe financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTe

Un tableau de bord de suivi du CRTe est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTe pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTe, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTe.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTe.

Article 9 - Résultats attendus du CRTe

Les résultats du CRTe seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTe.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTe

L'entrée en vigueur du CRTe est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du C RTE

Le C RTE est évolutif. Le corps du C RTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du C RTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du C RTE

D'un commun accord entre les parties signataires du C RTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Lure, le 26 janvier 2022



Le Préfet
Michel VILBOIS



Le Président du PTR
Thierry BORDOT

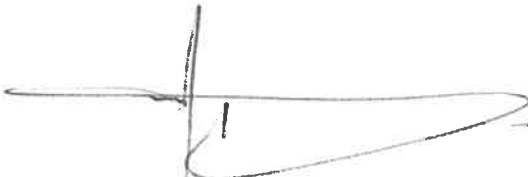
Le Président de la
Communauté de communes
des 1000 étangs
Régis PINOT



Le Président de la
Communauté de communes
du Pays de Luxeuil
Jacques DESHAYES



Le Président de la
Communauté de communes
du Pays de Villers-Écluse
Daniel CLERC



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques et liste des actions

Annexe 2 – Fiches actions 2022

Annexe 3 – Etudes et documents stratégiques

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Orientation 1 - Transition écologique

1.1 – Optimiser l'usage du foncier

Chiffres clés / Diagnostic / Eléments de contexte

Dans les perspectives de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050, des objectifs du SRADDET, la gestion économe du foncier est une nécessité. Celle-ci doit être adaptée au territoire, à ses spécificités, ses ressources, ses projets.

L'analyse de l'occupation du sol montre que les 152 100 hectares du Pays des Vosges Saônoises se déclinent ainsi :
- 5% de territoires artificialisés (soit 7 584 ha), concentrés principalement autour des pôles principaux : Pays de Lure, Haute Comté et Pays de Luxeuil.
- 39% de territoires agricoles (soit 59 991 ha), concentrés principalement au sein de la CC de la Haute Comté qui comprend près d'un tiers des espaces agricoles du Pays.
- 55% de forêts et milieux semi-ouverts (soit 83 745 ha), localisés principalement au sein de la Haute Comté (22 621 ha) et des Mille Etangs (24 343 ha).
- 0,5% de surfaces en eau et milieux humides (soit 754 ha).

L'analyse de la consommation foncière menée dans le cadre du SCOT, estime la surface consommée sur la période 2008-2018 à 720 hectares dont 84% réalisés en extension.
Pour les consommations d'espace en extension, sur les dix dernières années :
- les espaces agricoles sont les principaux espaces consommés (70%), suivis par les espaces forestiers (27%).
- la consommation d'espaces en extension résulte principalement d'urbanisations pour de l'habitat (28%), des activités économiques (32%) et des infrastructures routières et ferrées (31%).

Le territoire dispose de nombreuses friches économiques. Leur réhabilitation et reconversion représente un enjeu en matière d'optimisation du foncier : dans un contexte de lutte contre l'étalement urbain la réhabilitation d'un espace déjà aménagé est une alternative à l'artificialisation des terres.
De plus, les friches sont un signe de désinvestissement et de dépression économique. Elles contribuent à forger une mauvaise image, ont un impact négatif sur le paysage et pénalisent ainsi l'attractivité d'un territoire.

Identification d'enjeux et plan d'actions

• Structurer le développement autour de l'armature territoriale

Face au déclin démographique que connaît le territoire, il s'agit d'organiser l'aménagement du territoire en affirmant une armature territoriale attractive, au service des différents bassins de vie qui participent à l'animation et à la vitalité de la ruralité du Pays des Vosges Saônoises.
L'enjeu réside dans la complémentarité des différents pôles qui composent l'armature territoriale : petites villes, centres-bourgs, villages.
La ville de Luxeuil-Bains, pourra bénéficier du dispositif Petite Ville de Demain pour notamment renforcer l'attractivité de son centre-ville et réduire la vacance de logements.

• Conjuguer accueil de population et optimisation foncière : mobiliser prioritairement l'enveloppe urbaine plutôt que l'extension, définir différents niveaux de densité, réduire la vacance de logements ...

• Identifier et réhabiliter les différentes friches économiques du territoire.

Compte tenu de l'enjeu que représente la réhabilitation des espaces économiques dégradés, les élus ont décidé d'engager une démarche d'étude et d'accompagner les opérations de réhabilitation et reconversion de friches. Parce que chaque site est unique, que chaque projet de reconversion doit s'inscrire dans son environnement propre, que ces procédures sont souvent longues et complexes, il convient, à l'issue d'une démarche d'invention, de conduire des études ciblées et mobiliser de l'ingénierie spécialisée pour accompagner les élus dans les projets de réhabilitation d'espaces dégradés.
A noter également qu'un soutien financier à l'acquisition de ces espaces par les collectivités pourrait encourager ces projets.

Objectifs quantitatifs ou qualitatifs et indicateurs de résultats :

Nombre de documents d'urbanisme approuvés sur la période

Surfaces consommées

Nombre et surface d'espaces dégradés identifiés et réhabilités

Liste des actions prêtes à être engagées ou en projets :

- Développer la couverture du territoire par des documents d'urbanisme :
 - SCOT du Pays des Vosges Saônoises : premier projet de SCOT arrêté en 2019. Reprise du SCOT en 2021 pour un nouvel arrêt de projet pour tenir compte de l'avis de l'Etat, des dernières exigences réglementaires et du nouveau contexte lié à l'approbation du SRADDET.
 - PLUI de la CC Pays de Villersexel - engagé - qui sera réalisé en association avec les services de l'Etat tout au long de la procédure, dans le cadre d'une approche territorialisée.
 - PLUI de la CC Pays des 1000 étangs - en réflexion - qui serait réalisé en association avec les services de l'Etat tout au long de la procédure, dans le cadre d'une approche territorialisée.
- Réaliser un atlas des friches économiques du territoire permettant d'analyser finement les différents sites et déterminer leur potentiel.
- Porté par le PETR du Pays des Vosges Saônoises, démarche engagée en 2021
- Accompagner les projets de réhabilitation de friches : à l'issue de l'inventaire et sur les espaces identifiés comme d'intérêts, conduire des études ciblées, accompagner les élus dans ces projets
- Groupement d'études porté par le PETR
- Projets de réhabilitation de friches portés par les Communautés de Communes et/ou les communes

CCPLux :

- **Restitution d'une ancienne ferme à La Chapelle-les-Luxeuil**, située au cœur du village, afin d'y développer un projet global de redynamisation : création d'un commerce de proximité, d'un point services avec relais poste et espace numérique, d'une offre de logements intergénérationnels.
- *MO : commune de La Chapelle-les-Luxeuil*

- **Réhabilitation des logements de l'ancien presbytère de Saint-Bresson** situé au cœur du village.
- *MO : commune de Saint-Bresson*

- **Renouvellement urbain du Quartier du Stade et de la Cité des Ailes à Luxeuil-les-Bains** afin de proposer un cadre de vie de qualité aux actuels et futurs habitants tout en permettant d'offrir une offre de logements attractifs, répondant aux nouveaux besoins des ménages et aux enjeux environnementaux.
- *MO : commune de Luxeuil-les-Bains*

- **Requalification urbaine de la commune de Luxeuil-les-Bains :**
 - Lancement d'une OPAH-RU en cœur de ville
 - L'aménagement de la rue des Remparts / Rue des Canes,
 - L'aménagement de la Place de la rue du Sergent Bonnot,
 - L'aménagement de la rue Jeanneuy,
 - La réalisation de logements dans la « Maison Petiteau », partiellement inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques
 - L'aménagement d'une liaison piétonne avec le commerce de centre-ville au niveau de l'ancienne « boulangerie Robert ».
- *MO : commune de Luxeuil-les-Bains*

- **Reconversion de friche : site Engie, situé en cœur de ville de Luxeuil-les-Bains**, en vue d'y transférer les services techniques de la commune.
- *MO : commune de Luxeuil-les-Bains*
- **Reconversion de friche : site Brunella situé à Froideconche**, en vue d'y construire des bâtiments zéro émission
- *MO : commune de Froideconche*

- **Réhabilitation de l'ancien hôtel de la Poste situé à Saint-Sauveur en logements seniors**
- *MO : commune de Saint-Sauveur*

1.2 – S'engager dans la transition énergétique : sobriété et efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables

Chiffres clés / Diagnostic/ Eléments

Emissions de gaz à effet de serre annuelles : 516 870 tCO₂ en 2018 (*Emission GES corrigées – données OPTERR/ATMO BFC*). Ces émissions tendent à diminuer, sur la période 2008/2018, on observe une baisse de ces émissions de 15%.

Depuis 2021, le PETR du Pays des Vosges Sàbnoises est engagé dans une démarche de Plan Climat volontaire. En 2020, le PETR a validé une nouvelle feuille de route pour la période du mandat 2020-2026. Cette démarche servira de cadre d'intervention aux actions de transition énergétique du territoire.

Près de 50% du territoire du PETR est couvert par la forêt. La forêt constitue ainsi une ressource locale, de proximité, durable, non délocalisable, et joue un rôle essentiel dans le stockage du carbone ... aussi la valorisation du bois est un réel levier pour le territoire en matière de transition énergétique. Toutefois, nos forêts traversent une crise sanitaire sans pareil, confrontées à des problématiques multiples (scolytes, stress hydrique) dues à des conditions climatiques de sécheresses et de chaleur répétées. Les principales essences sont touchées (épicéa majoritairement, sapin, hêtre). C'est toute la filière bois qui est impactée (industrie, sylviculture, exploitation...). Un défi de taille est à relever : comment exploiter et valoriser de si gros volumes de bois sur un temps très court tout en prenant en compte le renouvellement de ces peuplements qui ont également un rôle majeur dans la séquestration du carbone.

Identification d'enjeux et plan d'actions

- **Engager une rénovation performante et globale des bâtiments publics et porter des chantiers publics exemplaires** : audits énergétiques et diagnostics préalables, isolation/ventilation, optimiser les usages/la régulation du chauffage des bâtiments, appréhender les travaux dans une approche globale et durable supprimer les chaufferies fioul, recourir au bois construction et bois énergie, utilisation de matériaux bio-sourcés, prise en compte des abords (végétalisation/dés imperméabilisation),

- **Réaliser le mix-énergétique du territoire** : développer de chaufferies biomasse et réseaux de chaleur, pompes à chaleur, énergies solaires (thermique et photovoltaïque) méthanisation, hydroélectricité...
- **Valoriser le bois, comme levier de la transition énergétique** : favoriser l'usage du bois dans la construction publique, développer le bois énergie, les réseaux de chaleur, aider au repeuplement des forêt par des essence adaptées, développer les projets « bas-carbone »...

- **Améliorer les performances énergétiques des logements pour lutter contre la précarité énergétique**

Objectifs quantitatifs ou qualitatifs et indicateurs de résultats :

Nombre et superficie de bâtiments rénovés
Nombre de chauffage fioul supprimés
Nombre de réseau de chaleur bois créés
Surface de forêts repeuplées

Liste des actions prêtes à être engagées ou projets

- Mise en œuvre de la **feuille de route 2020/2025 du Plan climat**
Porté par le PETR du Pays des Vosges Sàbnoises : ingénierie et animation auprès notamment des communes

CCPLux :

- Programme de **rénovation énergétique des bâtiments de la commune de Froideconche**.

MO : commune de Froideconche

- **Réhabilitation énergétique de l'ancien Hôtel Thiadot, situé à Luxeuil-les-Bains** afin d'y créer des bureaux de permanences (sociales, juridiques, etc.) ainsi que des salles de réunions, accessibles mises à la disposition des associations locales pour y organiser leurs séances de travail.
MO : commune de Luxeuil-les-Bains

- **Réalisation du siège de la communauté de communes du Pays de Luxeuil** dans un souci d'amélioration de la performance énergétique
MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil

- **Rénovation énergétique du groupe scolaire de Saint-Sauveur**
MO : commune de Saint-Sauveur

- **Rénovation énergétique et extension du cabinet médical situé à Saint-Sauveur**
MO : commune de Saint-Sauveur

- **Rénovation énergétique de la salle polyvalente de Saint-Sauveur**
MO : commune de Saint-Sauveur

- **Programme de relamping de la commune de Luxeuil-les-Bains par la reprise de 1044 points lumineux**
MO : commune de Luxeuil-les-Bains

- **Réhabilitation et rénovation énergétique du Gymnase du Pont Rouge à Radon-et-Chapendu** par l'étanchéité de la toiture, la rénovation de l'éclairage au sodium par un dispositif leds, l'isolation du bâtiment par l'extérieur et le remplacement du bardage, l'installation d'un dispositif de chauffage adapté et la rénovation des vestiaires.
MO : commune de Radon-et-Chapendu

CCPV :

- **Réhabilitation énergétique de la crèche intercommunale de la CC du Pays de Villerssexel**, afin d'améliorer le confort thermique des agents et des usagers, enfants en bas âge.
MO : Communauté de communes du Pays de Villerssexel

- **Réhabilitation énergétique du siège de la CC du Pays de Villerssexel.**
MO : Communauté de communes du Pays de Villerssexel

- **Réhabilitation énergétique de l'hôtel de ville de Villerssexel.**
MO : commune de Villerssexel

- **Construction d'un bâtiment écologique par l'ESAT de Villerssexel** sur la ZA du Martiney à Villerssexel
- **Valoriser un espace naturel à Pont sur l'Ognon**, notamment par la création d'un parcours en eau vive ainsi que d'une centrale hydro-électrique.

- **Tout projet communal sur le territoire de la CC du Pays de Villerssexel** engagé dans le cadre du Plan Climat du Pays des Vosges saônoises.

CC1000 Etangs :

- **Programme de rénovation énergétique des bâtiments propriétés de la Communauté de communes et des communes.** La définition du programme d'actions est actuellement en cours, en lien avec le plan climat
- **Tout projet communal sur le territoire de la CC des 1000 étangs** engagé dans le cadre du Plan Climat du Pays des Vosges saônoises.

1.3 Proposer une mobilité adaptée à la ruralité

Chiffres clés / Diagnostic

Le sujet des transports et de la mobilité est à la croisée de différents enjeux :

- un enjeu de transition énergétique : dans la mesure où le secteur des transports est la principale cause des émissions de Gaz à effets de serre et le troisième secteur le plus consommateurs en énergie.
- un enjeu de service à la population, pour que les habitants (jeunes, personnes âgées, personnes sans véhicule...) puissent accéder : à une formation, un emploi, aux services, à une offre de santé.

Actuellement sur le Pays des Vosges Saônoises, on observe une forte prédominance de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail (88% des déplacements), des parts équivalentes pour la marche à pied (5%) et les deux roues (*vélo + 2 roues motorisées – pas de distinction INSEE - 3%*) et les transports en commun (4%). Ces proportions sont à peu près similaires pour les différentes communes qui composent le Pays.

Pour les déplacements domicile-travail internes aux communes, l'usage de l'automobile diminue (75%), au profit de la marche (20%) et des 2 roues (5%).

On compte actuellement, 65.7 km d'aménagements cyclables existants sur le territoire du Pays des Vosges Saônoises. 70% des aménagements sont en site propre garantissant un meilleur niveau de sécurité et 30% sur chaussée.

Le schéma directeur des mobilités douces, conduit par le PETR en 2020-2021 préconise à long terme, un maillage de 654km, dont 10% sont des aménagements déjà existants et 53% ne nécessitent que de la signalisation. En effet, sur ces 654km : 345km nécessitent simplement l'implantation d'une signalisation et du jalonnement et 220 km sont à aménager.

Le développement de la pratique cyclable répond à différents enjeux :

- la diminution de l'impact environnemental, car en moyenne : 127g/km de CO₂ émis pour un trajet voiture contre 4 à 20 g/km de CO₂ émis à vélo.
- la limitation de la place de l'usage de l'automobile et une qualité de l'espace public
- la diminution de la part des budgets consacrés au déplacement
- l'amélioration de la santé publique : 30 minutes de vélo au quotidien réduit de 30% le risque de maladies cardio-vasculaires.

Identification d'enjeux et plan d'actions

- **Développer les modes de déplacements doux** : décliner le schéma directeur des mobilités douces (SDMD) du Pays des vosges saônoises, validé en 2021,
- **Réduire les besoins en déplacement** : télétravail, covoiturage,...
- **Convertir les véhicules vers des motorisations plus propres** : électrique, biogaz, hydrogène, GNV ...
- **Développer des offres de mobilité répondant aux besoins de la population** : covoiturage solidaire, transports à la demande ...

Objectifs quantitatifs ou qualitatifs et indicateurs de résultats :

Kilomètres de voie vertes et pistes cyclables créés
Éléments de signalétique pour le jalonnement
Nombre de services dédiés aux vélos créés : stationnement, réparation, bornes de services ...
Évolution de la part modale des déplacements vélos

Liste des actions prêtes à être engagées ou projets

- développer le **stationnement vélo** par le déploiement d'arceaux vélos
Porté par le PETR Pays des Vosges Saônoises / projet2022
- développer le **jalonnement** pour favoriser la pratique vélo
Projet 2022

CCPLX :

- Réalisation de **'l'accessibilité au futur équipement du centre aquatique intercommunal du Pays de Luxeuil** favorisant les déplacements doux entre le quartier urbain du Stade, l'équipement aquatique et l'espace nature des Sept Chevaux.
MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil
- Création de **liaisons douces** traversant la commune de Luxeuil-les-Bains
MO : commune de Luxeuil-les-Bains

CCPV :

- **Signalétique et aménagements** cyclables sur les voies communales et communales de la CC du Pays de Villers-les-Bains
- **Signalétique et aménagements** cyclables entre les centres bourgs, les éléments de patrimoine et la voie verte Lure-Rougemont afin de relier les villages et de valoriser le patrimoine rural via la voie verte.
Création de voies-vertes et pistes cyclables en lien avec le SDMD : **voie verte Bonnal/ Rougemont (2022)**
MO : Communauté de communes du Pays de Villers-les-Bains
- Développer la location de **vélos électriques** par les Offices de tourisme pour promouvoir le cyclotourisme
OT du Pays de Villers-les-Bains : achat de 6 vélos électriques

CC1000 Etangs :

- Création de **voies vertes et pistes cyclables** en lien avec le SDMD
- Développer la location de **vélos électriques** par l'Office de Tourisme pour promouvoir le cyclotourisme
- Projet Mobilité avec l'association Envie d'ici

1.4 Préserver la ressource en eau

Chiffres clés / Diagnostic

La ressource en eau est globalement abondante et variée sur le territoire, avec une eau de bonne qualité. Toutefois, des problèmes de qualité et/ou quantité ont été ponctuellement observés. La protection des captages d'eau potable est déjà bien engagée, mais les structures assurant l'alimentation et l'assainissement sont très nombreuses et souvent de niveau communal. La préservation de la ressource en eau au regard des perspectives de développement du territoire est essentielle. Ainsi, afin d'approfondir ses connaissances sur la ressource en eau du territoire, le PTR, dans le cadre de l'élaboration du C RTE a engagé une étude afin d'appréhender la qualité et la quantité de la ressource en eau, d'évaluer les consommations et de connaître les capacités d'assainissement du territoire.

Identification d'enjeux et plan d'actions

- Garantir une ressource en eau suffisante et de qualité sur l'ensemble du territoire
- Rattraper le retard structurel dans la modernisation des réseaux
- Disposer de schémas directeurs pour bénéficier de données partagées et de priorités sur les investissements à réaliser.
- Optimiser les capacités d'assainissement de l'eau
- Assurer la protection environnementale liée à l'eau

Objectifs quantitatifs ou qualitatifs et indicateurs de résultats

Nombre de schéma directeurs réalisés

Liste des actions prêtes à être engagées ou projets

CCPlus :

Eau potable - Assainissement

- **Travaux d'élimination des Eaux claires parasites** sur la conduite de transport assainissement des eaux usées sur les **Communes de Saint-Sauveur et Luxeuil-les-Bains** afin d'améliorer la performance de la station d'épuration et de protéger le milieu naturel.
MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil
- **Travaux Eau Assainissement à Luxeuil les bains**
MO : commune de Luxeuil-les-Bains
- **Plan de relance Eau et Assainissement sur le Quartier du Mont-Valot à Luxeuil-les-Bains**
MO : commune de Luxeuil-les-Bains
- **Construction à Luxeuil-les-Bains d'une usine de reminéralisation**
MO : commune de Luxeuil-les-Bains
- **Mise à jour des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement**
MO : commune de Luxeuil-les-Bains

- **Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement (SDA) à l'échelle intercommunale** avec reprise des schémas communaux existants couplés à l'étude pour un transfert de compétence pour 2026 ; il s'agit de mettre au point une stratégie de gestion de ces eaux et de programmer les travaux pour l'amélioration du système de collecte et de traitement.
MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil
- **Réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) à l'échelle intercommunale** avec reprise des schémas directeurs communaux existants couplés à l'étude pour un transfert de compétence pour 2026 ; il s'agit de mettre au point une stratégie de gestion de ces eaux et de programmer les travaux pour l'amélioration de la distribution et de la production, l'interconnexion et la sécurisation de la ressource.
MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil
- **Réalisation d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) à l'échelle intercommunale** avec reprise des schémas directeurs communaux existants couplés à l'étude pour un transfert de compétence pour 2026 ; il s'agit de mettre au point une stratégie de gestion de ces eaux et de programmer les travaux associés.
MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil

- Mise en place d'un dégrilleur en amont du by-passe de la **station de traitement des eaux usées de Luxeuil-les-Bains** afin de retenir les flottants, les déchets, les lingettes qui passent par le

déversoir d'orage lors des épisodes de surcharge hydraulique de la station.
MO : Communauté de communes du Pays de Lureuil

- **Protection environnementale – biodiversité - sécurité**
Diagnostic sur les digues du linéaire où le canal du Morbief est perché afin de réaliser un état des lieux fin, de budgétiser et de prioriser leurs réhabilitations pour maintenir le Morbief en eau.
MO : Communauté de communes du Pays de Lureuil

- Travaux de **sécurisation de la digue de Breuches-les-Lureuil** afin de sécuriser la commune contre le risque d'inondation et de protéger le milieu naturel.
MO : Communauté de communes du Pays de Lureuil

- Travaux de **restauration du lit naturel du Breuchin** afin de sécuriser l'ouvrage de la route nationale N57 et de rétablir le fonctionnement naturel du cours d'eau.
MO : Communauté de communes du Pays de Lureuil

- Travaux de **reprise de la vanne de tête du canal du Morbief / Lie aux Moines** avec réduction de la section, colmatage des fuites et installation d'une station limnométrique GSM pour une meilleure gestion des prélèvements notamment en étiage du BREUCHIN.
MO : Communauté de communes du Pays de Lureuil ou commune de Lureuil-les-Bains

- Travaux de **restauration de la continuité écologique** au niveau du barrage de la Lie Aux Moines sur la commune de Froideconche
MO : Communauté de communes du Pays de Lureuil ou commune de Lureuil-les-Bains

- **Restauration des zones d'expansion de crue** du Vay De Brest en amont de la Chapelle afin de sécuriser la commune contre le risque d'inondation et de restaurer le milieu naturel.
MO : Communauté de communes du Pays de Lureuil

- Travaux de **protection des berges** de la prise d'eau de l'ancienne scierie et favoriser le passage de l'eau dans le bras principal du BREUCHIN sur la commune de Breuches/ Lureuil-les-Bains afin de sécuriser la commune contre le risque d'inondation et de restaurer le milieu naturel.
MO : Communauté de communes du Pays de Lureuil

- Travaux de **restauration de la continuité écologique** au niveau du pont rue de l'Eglise à Raddon sur le ruisseau le Raddon.
MO : Communauté de communes du Pays de Lureuil

- Travaux de **restauration de la continuité écologique** au niveau du barrage de Breuchotte (rampes dans le lit mineur) barrage aval de la confluence le Raddon avec le Breuchin.
MO : Communauté de communes du Pays de Lureuil

- Favoriser sur l'ensemble du territoire de la communauté les **démarches d'acquisition et de restauration des milieux humides**.
MO : Communauté de communes du Pays de Lureuil

CC1000 Etangs :

- Transfert de **compétence eau potable et assainissement** collectif envisagé (si compétence obligatoire).
- Mise en œuvre du contrat ZRR conclu entre l'Agence de l'eau Rhône-méditerranée-Corse et la CC des 1000 Etangs pour la période 2021 – 2023

CCPV :

- Mise en place d'une démarche collaborative avec les collectivités du territoire (communes et syndicats) afin de **préparer une éventuelle prise de la compétence eau/assainissement par la CC du Pays de Villersheim** en 2026. En collaboration avec les collectivités du territoire, réalisation des études préparatoires à une éventuelle prise de la compétence eau/assainissement par la CC du Pays de Villersheim en 2026.
- **Réalisation de l'ensemble des schémas directeurs d'eau et d'assainissement par les autorités compétentes** (communes et syndicats) sur le territoire de la CC du Pays de Villersheim. Intégration de ces schémas directeurs dans le PLU du Pays de Villersheim
- Mise en œuvre du contrat ZRR conclu entre l'Agence de l'eau Rhône-méditerranée-Corse et la CC du Pays de Villersheim pour la période 2022 – 2024.

Orientation2 : Numérique

Chiffres clés / Diagnostic / Éléments de contexte

Les enjeux autour du numérique sont de plusieurs natures :

- la structuration du territoire et l'offre d'accès au numérique : au même titre que les infrastructures, l'équipement numérique contribue de plus en plus à l'attractivité du territoire et permet le déploiement d'activités : télémédecine, e-formation, télétravail
- les usages du numérique par la population. À ce titre, compte tenu du déploiement des démarches via le numérique et le vieillissement de la population, il y a un enjeu autour de la fracture numérique et l'apprentissage du numérique par une population qui en est éloignée.
- Par ailleurs de nouveaux espaces de types tiers lieux et Fab Lab, peuvent proposer de nouveaux services aux habitants, entreprises

Identification d'enjeux et plan d'actions

- Favoriser les usages du numérique à travers un réseau de tiers-lieux et Fablab complémentaires
- Favoriser la pratique du numérique par une population âgée.
- Promouvoir l'inclusion numérique en lien avec le schéma départemental des usages numériques et le SDA-SAAP.
- Moderniser les équipements numériques des collectivités

Objectifs quantitatifs ou qualitatifs et indicateurs de résultats

Nombre d'ateliers numériques proposés, nombre de personnes accompagnées

Liste des actions prêtes à être engagées ou projets :

CCPLux :

- Actions visant à encourager les **usages numériques professionnels** essentiels au développement voire au maintien de leur activité **au sein des TPE**.
MO : Fablab des 3 Lapins ou la Communauté de communes du Pays de Luxeuil
- Actions visant à améliorer **l'inclusion numérique** des populations les plus éloignées des usages numériques dans une démarche de cohésion sociale.
MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil
- Création d'un **espace numérique au sein de la Mairie de Froideconche**
MO : commune de Froideconche

CCPV :

- Mise à disposition d'un **conseiller numérique** par le Département de la Haute-Saône auprès de la CC du Pays de Villers-les-Népoux courant du 1er semestre 2022.
- Création d'une **Maison France Services** par la CC du Pays de Villers-les-Népoux courant du 1er semestre 2022. Ce tiers-lieu aura un élément de centralité à Villers-les-Népoux mais également une composante itinérante sur le territoire de la CC (Bus France services, permanences dans les mairies, nouveau bâtiment de l'ESAT DE Villers-les-Népoux pour favoriser l'inclusion numérique.
- Réalisation d'un **nouveau site internet** pour la CC du Pays de Villers-les-Népoux pour le rendre accessible et interactif avec la population.
- Modernisation et renouvellement des **équipements numériques** des collectivités (EPCI, communes et syndicats) du territoire de la CC du Pays de Villers-les-Népoux

CC1000 Etangs :

- Développer des **ateliers de formation au numérique**, en lien étroit avec la France services des 1000 Etangs, le conseiller numérique du conseil départemental, les 2 collèges du territoire dans le cadre de l'opération « Col-lège ouvert ».
- Développer des **fab lab** en lien avec les deux collèges du territoire
- Créer des **espaces de coworking** dans nos deux collèges et dans les communes volontaires
- Mettre à disposition un **conseiller numérique** par le Département de la Haute-Saône auprès de la CC des 1000 Etangs en 2022.

Orientation 3 : Politique de la ville

Liste des actions prêtes à être engagées ou projets :

CCPLx :

- Résidentialisation du **quartier Messier** de Luxeuil-les-Bains, par le réaménagement des abords de l'immeuble Les Libelles, une nouvelle résidence de 14 logements et l'implantation d'une nouvelle aire de jeux.
MO : commune de Luxeuil-les-Bains

Orientation 4 : Santé

Chiffres clés / Diagnostic / Eléments de contexte

Le PETR du Pays des Vosges Saônoises, est engagé dans une démarche en faveur de la santé de ses habitants puisqu'il est engagé dans la préparation de son troisième Contrat Local de Santé avec l'ARS. Depuis 2015, un poste de chargé de mission santé est dédié à l'animation de cette démarche d'accompagnement des professionnels de santé et a permis de construire une dynamique en faveur de l'attractivité du territoire qu'il conviendra de poursuivre.

La démographie des professionnels de santé sur le Pays des Vosges Saônoises est la suivante (données CPAM – déc 2019) :

- les médecins généralistes : une densité de MG dans la moyenne départementale sur les bassins de Luxeuil et Champagny, mais inférieure sur les autres bassins du Pays. 57 MG sur le PVS, dont plus de la moitié ont plus de 60 ans.
- les médecins spécialistes : des médecins spécialistes présents sur le bassin de Luxeuil et de Lure, mais sous-représentés et plus des ¾ ont plus de 60 ans
- les chirurgiens dentistes : Une faible densité de CD sur le PVS (seul le bassin de Luxeuil se situe dans la fourchette haute départementale).
- les sage-femmes : Une assez bonne répartition du nombre de SF (5) sur le PVS (hormis le bassin de Villerssexel non doté) et une attention à apporter à moyen-terme
- les massesseurs-kinésithérapeutes : Une augmentation du nombre de MK sur le département, mais le PVS reste sous-doté (37). Pas de problématique de départ en retraite à anticiper, mais un nombre de professionnels à étoffer.
- les infirmiers : Une densité d'infirmiers bien répartie le PVS (100). Une répartition homogène sur les différentes tranches d'âge et une profession majoritairement féminine

Le territoire est couvert par deux communautés territoriales en santé : bassin de Luxeuil et bassin de Lure.

La démographie médicale est à mettre en perspective avec la population vieillissante, qui a davantage de besoins, sur-tout dans un contexte de maintien à domicile.

Identification d'enjeux et plan d'actions

- Maintenir et développer l'offre de santé : accueil de nouveaux professionnels de santé, accompagnement à l'élaboration des projets de santé, exercice coordonné, soutien aux professionnels de santé du territoire ...
- Poursuivre les actions en faveur de la prévention à la santé :
 - nutrition, sport-santé, au regard notamment des indicateurs santé du territoire (diabète, surpoids des enfants à l'entrée au collège ...)
 - petite enfance : autour de l'enjeu des 1000 premiers jours
 - accompagner notamment les habitants les plus précaires
- Agir sur l'environnement en lien avec la santé : améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments et notamment la problématique du radon.

Objectifs quantitatifs ou qualitatifs et indicateurs de résultats :

Nombre de projet de santé validés
Nombre de professionnels de santé installés

Liste des actions prêtes à être engagées ou projets :

- Mise en œuvre du troisième Contrat Local de Santé
Porté par le PETR Pays des Vosges Saônoises.

CCPLux :

- Mise en œuvre dans les services Petite Enfance et Enfance du Pays de Luxeuil d'un projet 1000 premiers jours pour un meilleur accompagnement des parents et au bénéfice du développement et de la santé de l'enfant.
MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil
- Création d'une pépinière à Luxeuil-les-Bains pour les professionnels de santé
MO : commune de Luxeuil-les-Bains

- **Structuration de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)**
MO : commune de Luxeuil-les-Bains
- **CCPV :**
 - En lien avec le Pays des Vosges Saônoises, l'ARS, le Département de la Haute-Saône, les professionnels de santé et l'ARS, développement de la **maison de santé de Villerssexel** pour augmenter son champ d'intervention géographique sur le territoire de la CC du Pays de Villerssexel
- **CC1000 Etangs :**
 - Création d'un **pôle de santé à Fauconney** qui complètera l'offre de services déjà existante suite à l'ouverture d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Melisey fin 2020.
- **Actions de prévention du surpoids dans les collèges de la CCME**, en lien avec le Réseau de Prévention et de Prise en Charge du Surpoids Pédiatrique

Orientation 5 : Social

Identification d'enjeux et plan d'actions

- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Développer l'offre d'accueil pour les enfants, développer l'accompagnement à la parentalité
- Faciliter l'accès des habitants aux services

Liste des actions prêtes à être engagées ou projets :

CCPlus :

- Mise en œuvre d'un **projet social innovant à la crèche La Mominette**, située dans le Quartier Prioritaire de la Ville de Luxembourg-Bains visant des places d'accueil classiques, des places labellisées AVIP et des places pour répondre à des besoins atypiques.

MO : Communauté de communes du Pays de Luxembourg

- Création d'un **Lieu d'Accueil Parents Enfants sur le Pays de Luxembourg**

MO : Communauté de communes du Pays de Luxembourg

- Mise en œuvre d'un **plan de lutte contre les violences** par le développement des échanges et des formations professionnelles et l'information des publics.

MO : Communauté de communes du Pays de Luxembourg

- **Réhabilitation/extension d'une salle multi activités à Raddon-et-Chapendu** intégrant la démolition de deux bâtiments existants à destination des activités scolaires et extrascolaires et d'activités associatives polyvalentes (culturelles, sportives et sociales).

MO : commune de Raddon-et-Chapendu

CCPV :

- Création d'une **Maison France Services**

- **Construction d'un bâtiment écologique par l'ESAT de Villerssexel** sur la ZA du Martiney à Villerssexel qui accueillera et animera la Maison France Services, comme tiers-lieu, sur une partie du temps.

Orientation 6 : Education/jeunesse

Chiffres clés / Diagnostic / Eléments de contexte

La politique « petite enfance » et périscolaire a été un enjeu de développement local ces dernières années et contribue fortement à l'attractivité d'un territoire pour l'accueil de jeunes ménages. L'offre est plutôt bien pourvue grâce à des services d'accueil dédiés : Relais d'Assistants Maternelles, crèches, services d'accueil périscolaires et extrascolaires. Toutefois l'offre n'est pas présente sur tout le territoire, il convient de compléter ces services là où ils font défaut. De plus, certains équipements sont vieillissants ou plus adaptés aux besoins actuels.

CC1000 Etangs

Le territoire du de la CME est doté d'accueils périscolaires et Relais-Parents enfant. En revanche l'accueil collectif petite enfance de type crèche n'existe pas sur le territoire. Après de nombreux échanges avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) il a été décidé de créer 2 micro-crèches. Une étude diagnostique réalisée en interne a permis de valider ce projet et de localiser les 2 structures en fonction des besoins, au regard de la démographie, du nombre de naissances...

Le collège de Fauconney est un équipement structurant pour toute la vallée du Breuchin et par là, pour l'ensemble de la CME. Les rôles et fonctionnalités du collège sont multiples : éducatif avec l'accueil des enfants, économique avec les achats et les emplois générés par ce type d'établissement. Le collège de Fauconney joue aussi un rôle comme animateur de la vie locale. Pour toutes ces raisons le maintien du collège à Fauconney est important, bien que les effectifs soient relativement faibles. Afin de renforcer ces effectifs le principal et son équipe développent des filières et des classes innovantes afin d'attirer des enfants n'habitant pas obligatoirement à proximité. C'est ainsi que la classe vélo a été créée il y a 3 ans. Une filière préparant aux métiers agricoles doit voir le jour et un accueil. Un accueil spécifique est également envisagé en direction d'enfants en surpoids. Afin de permettre le meilleur accueil possible de ces enfants, la création d'un internat appartenant au collège est envisagée. Actuellement les enfants sont soit à l'internat à Luxeuil soit dans des familles d'accueil.

Identification d'enjeux et plan d'actions

- Développer l'offre d'accueil petite enfance et permettre le choix aux familles entre l'accueil familial et l'accueil collectif.
- Développer des classes spécifiques au collège de Fauconney (vélo, agriculture, lutte contre le surpoids...) afin d'attirer des jeunes en provenance d'autres départements.
- Moderniser les équipements périscolaires.
- Garantir de bonnes conditions d'accueil des élèves en milieu scolaire et périscolaire, notamment pendant la pause méridienne.

Objectifs quantitatifs ou qualitatifs et indicateurs de résultats :

- nombre de place d'accueil petite enfance créées
- effectif des collèges

Liste des actions prêtes à être engagées ou projets :

CCPlus :

- **Modernisation de l'offre d'accueil collectif de la Petite enfance** par une construction neuve ou la réhabilitation des deux crèches existantes.
MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil
- **Modernisation des écoles de la commune de Luxeuil-Bains** avec la fusion des écoles du Centre et du Boulevard Richet qui nécessitera la réalisation de travaux d'envergure à l'école élémentaire du Boulevard Richet.
MO : commune de Luxeuil-Bains
- **Créations ou réhabilitations des aires de jeux et de loisirs**
MO : communes du Pays de Luxeuil ou Communauté de communes du Pays de Luxeuil

- **Modernisation des centres périscolaires du Stade et du Boulevard Richet de Luxeuil-les-Bains.**
MO : commune de Luxeuil-les-Bains

- **Réhabilitation du centre périscolaire et extrascolaire de Froideconche ou une construction neuve.**
MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil

- **Mise en œuvre du projet éducatif « Préparer le citoyen de demain » dans les accueils de loisirs du Pays de Luxeuil en développant les partenariats associatifs innovants dans les domaines sportifs, culturels et techniques locaux.**
MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil

CCPV :

- **Extension des centres périscolaires de Villersexel et d'Esprels**
- **Tous projet porté par les collectivités (EPCI, communes et syndicats) du territoire de la CC du Pays de Villersexel visant à améliorer les équipements scolaires.**

CC1000 Etangs :

- **Création d'un internat à proximité du collège de Fauconney (40 à 50 places).**
MO : commune de Fauconney
- **Création de deux micro-crèches sur la CCME (24 places au total) à Servance et Saint Barthélémy.**
MO : Communauté de Communes des 1000 étangs
- **Création d'une Maison des Assistantes Maternelles à Ternuay**
MO : Commune de Ternuay

Orientation 7 : Développement économique et emploi

Eléments de contexte / Identification d'enjeux et plan d'actions

- **S'affirmer comme Territoire d'Industrie**
Historiquement, le secteur de l'industrie occupe une place structurante dans l'économie locale, son niveau restant élevé avec 21% de l'ensemble des emplois. C'est ainsi qu'une partie du territoire a été labellisée Territoire d'Industrie. Composée d'un tissu d'établissements artisanaux et d'unités de production de tailles diverses cette économie doit s'adapter face aux nouveaux modes de production et relever de multiples défis : attractivité, formation, numérique, transition écologique...
L'objectif est donc d'accompagner le développement des filières d'excellence et les savoir-faire du Pays (bois, métal-lurgle, pharmacaceutique, automobile ...) pour maintenir et développer l'activité.
Cela passe notamment par :
 - Accompagner les entreprises dans leurs procédures d'adaptation et de modernisation de l'outil de production dans un contexte d'évolutions technologiques et de contraintes environnementales
 - Développer des parcs d'activités stratégiques
 - Réorganiser et requalifier l'offre existante pour optimiser le foncier et la qualité des parcs d'activités.
- **Conforter la filière agricole dans son rôle d'acteur économique et environnemental**
L'agriculture représente près de 4% des emplois du Pays, soit 1000 emplois. L'activité agricole relève principalement de l'élevage, l'essentiel de la production est basé sur le lait, destiné à être transformé.
Une attention particulière est portée à ce secteur, en veillant à préserver sur le long terme l'activité agricole et en permettant aux professionnels de répondre aux évolutions et à la diversification de leurs activités. Les enjeux de cette filière sont notamment : le foncier, qui constitue l'outil de travail principal et la transformation et la valorisation de la production sur place.
Il convient ainsi de :
 - favoriser l'installation d'agriculteurs ayant une démarche raisonnée et/ou bio
 - organiser la transformation et la vente en circuits courts
- **Développer une politique touristique commune et durable**
Le Pays des Vosges Saônoises dispose d'une multitude d'atouts patrimoniaux naturels et culturels qu'il convient de structurer pour leur donner davantage de visibilité. En ce sens, l'affirmation des destinations touristiques « Vosges du Sud » et « Vallée de l'Ognon » permet d'organiser cette offre entre les EPCI du Pays et les territoires voisins. L'objectif est de soutenir la coordination des acteurs du territoire et de leur offre dans une recherche de complémentarité.
Dans ce contexte, il convient également de s'inscrire dans un développement touristique « durable » pour les différents sites et hébergements touristiques : recours aux mobilités douces, performance énergétique et usages de matériaux biosourcés dans les bâtiments, aménagements qualitatifs des abords...

- **Favoriser l'emploi des jeunes**

- Recruter des jeunes au sein des communautés de communes, notamment grâce aux contrats aidés dont l'utilisation est simple, avec une prise en charge de l'Etat maintenant améliorée,
- Promouvoir auprès des réseaux d'entreprises les solutions du plan jeunes,
- Contribuer, en lien avec Pôle Emploi et le tissu associatif, au repérage des jeunes publics les plus éloignés des missions locales qu'elles financent,

Objectifs quantitatifs ou qualitatifs et indicateurs de résultats :

- nombre d'emploi créés
- nombre d'entreprises soutenues dans leurs projets
- superficies dédiées à l'agriculture bio

Liste des actions prêtes à être engagées ou projets :

- Mise en œuvre et animation de la démarche Territoire d'Industrie : animation auprès des entreprises, accompagnement des entreprises dans la transition énergétique

CCPLux :

- Réalisation d'une voie de desserte afin de désenclaver la Zone industrielle Beaugregard-Les Athelots, située à Luxeuil-Bains

MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil

- **Poursuite des aménagements des zones industrielles et artisanales Les Sept Chevaux** située à Luxeuil-les-Bains et Le Bouquet située à Saint-Sauveur afin de poursuivre la commercialisation du foncier disponible dans ces ZAC.

MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil

- **Aménagement de la ZA du Bouquet**

MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil

- **Réalisation d'un circuit touristique pour la mise en valeur des points remarquables et activités artisanales** traditionnelles du Pays de Luxeuil

MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil

- **Valorisation des monuments historiques et de l'Ecclesia à Luxeuil-les-Bains.**

MO : commune de Luxeuil-les-Bains

- **Aménagement d'espaces naturels et d'accueils en lien avec le développement touristique**

MO : commune de Luxeuil-les-Bains

- **Aménagement du Lac des Sept Chevaux** situé à Luxeuil-les-Bains

MO : commune de Luxeuil-les-Bains

- **Aménagement de l'étang de la Poche** situé à Luxeuil-les-Bains

MO : commune de Luxeuil-les-Bains

CCPV :

- **Recrutements de jeunes en contrats aidés** par la CC du Pays de Villerssexel pour animer la Maison France Services, y compris dans sa partie itinérante.

- **Mise en œuvre de la garantie jeunes** par la mission locale Héricourt-Villerssexel avec l'appui de la CC du Pays de Villerssexel.

- **Contribution à la démarche expérimentale « BE 4 WORK »** initiée par l'ESAT de Villerssexel avec la mission locale Héricourt-Villerssexel pour repérer les jeunes publics éloignés de l'emploi.

- Réalisation de l'aménagement de la **2nde tranche de la ZA du grand Fougeret** à Villerssexel

- **Extension de l'offre de services de l'office du tourisme du Pays de Villerssexel**, y compris par l'aménagement de nouveaux locaux.

CC1000 Etangs :

- **Réfléchir** autour de l'agriculture pouvant conduire au versement de primes à l'installation conditionnées par une **démarche raisonnée / bio** et au soutien au déploiement de points permettant la distribution de produits agricoles.

- **Créer des ateliers de transformation / point de vente collectifs**

- **Consolider l'Echappée des 1000 étangs** avec la mise en réseau des acteurs économiques locaux

- **Consolider l'offre concernant l'accueil de campings** car en complément de l'existant.

- **Développer l'agri-tourisme** avec la création d'une **ferme pédagogique au Breuillet** (Corravillers)

- **Consolider le partenariat** avec la chambre des métiers

Orientation 8 : Culture

Chiffres clés / Diagnostic

La culture est essentielle aux territoires, elle facilite la création d'une identité positive, crée du lien entre les habitants et favorise les pratiques artistiques.

Depuis 3 ans la CME est accompagnée par la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre d'une Convention Territoriale de Développement Culturel et d'Education Culturelle et Artistique afin de mener une politique d'action culturelle, de création et de diffusion sur le territoire.

Identification d'enjeux et plan d'actions

- Développer la pratique artistique
- Favoriser la rencontre entre artistes et population locale, impliquer les acteurs culturels locaux
- Restaurer et promouvoir le petit patrimoine rural non protégé
- Développer l'offre culturelle en direction du public scolaire

Objectifs quantitatifs ou qualitatifs et indicateurs de résultats :

Mobilisation de la population et des acteurs culturels locaux

Créations d'ateliers culturels

Diffusion de spectacles

Liste des actions prêtes à être engagées ou projets :

CCPLux :

- **Restauration du parc thermal de Luxeuil-les-Bains** classé Monument historique afin de retrouver la configuration originelle de ce lieu.
MO : commune de Luxeuil-les-Bains
- **Création du Musée Jules Adler** afin de présenter les œuvres du peintre dans deux salles dédiées au sein de la bibliothèque.
MO : commune de Luxeuil-les-Bains

- **Réhabilitation de l'Espace Charles De Gaulle** situé à Luxeuil-les-Bains, abritant le Musée du Combattant
MO : commune de Luxeuil-les-Bains
- **Travaux de sécurisation et d'aménagement de la Basilique de Luxeuil-les-Bains**
MO : commune de Luxeuil-les-Bains

- **Gare de Luxeuil : chantier d'insertion pour animer le site avec un point de restauration et projet culturel lié à la musique actuelle**
MO : commune de Luxeuil-les-Bains
- **Réhabilitation énergétique et agencement du Centre culturel et social Georges Taiclet** à Luxeuil-les-Bains
MO : commune de Luxeuil-les-Bains

CCPV :

- **Réhabilitation des édifices du petit patrimoine rural** non protégé par les communes membres, reconnu d'intérêt communautaire, par la CC du Pays de Villersexel.
- Mettre en œuvre un **projet cinéma avec l'espace Mèlès**, en partenariat avec la CC du Pays de Lure, afin que chaque élève du territoire bénéficie d'un accès à la culture cinématographique.
- Développer les partenariats avec **l'école départementale de musique**, Culture70 et les associations culturelles locales.
- Tout projet communal visant à préserver et mettre en valeur le patrimoine rural.
- Mettre en **réseau les médiathèques communales** de Villersexel, Esprels et Senargent

CC1000 Etangs :

- Mise en œuvre d'une **convention sur 3 ans (2022-2024)** avec la DRAC pour **développer les pratiques culturelles sur le territoire**. Opération en partenariat étroit avec Culture 70 et le Théâtre du peuple de Bussang.

Orientation 9 : Sport

Chiffres clés / Diagnostic

La maîtrise de la natation fait partie du socle d'apprentissage minimal avant le collège. Faute de lieux d'apprentissage locaux ou de créneaux disponibles dans les piscines voisines, de nombreux enfants arrivent au collège sans maîtriser la nage.

Identification d'enjeux et plan d'actions

- Favoriser l'apprentissage de la natation
- Développer et moderniser l'offre d'équipement sportif du territoire

Objectifs quantitatifs ou qualitatifs et indicateurs de résultats :

Nombre d'équipements créés ou modernisés

Liste des actions prêtes à être engagées ou projets :

CCPLx :

- **Réhabilitation du Palais des Sports** situé à Luxeuil-les-Bains.
MO : commune de Luxeuil-les-Bains

- **Rénovation complète et d'extension de l'équipement sportif La Halle Beauregard** situé à Luxeuil-les-Bains.
MO : commune de Luxeuil-les-Bains

- **Création d'un terrain de football synthétique** sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil.

- **Construction du nouveau centre aquatique intercommunal du Pays de Luxeuil**
MO : Communauté de communes du Pays de Luxeuil

- **Réalisation d'une salle multi activités sportives à Saint-Sauveur**
MO : commune de Saint-Sauveur

- **Réalisation d'une salle multi activités sportives à Raddon-et-Chapendu.**
MO : commune de Raddon-et-Chapendu

CCPV :

- **Achats de matériels sportifs pour l'équipement du Gymnase intercommunal**

- **Finition des portails de séparation avec le collège Louis Pergaud** pour sécuriser les abords de l'établissement.

CC1000 Etangs :

- **Réflexion autour de la création d'un bassin d'apprentissage** mutualisé avec d'autres CC pour la CCME
- **Réflexion autour de la création d'un terrain de foot synthétique**
- **Modernisation des 3 gymnases communautaires**

Annexe 2 – Fiches actions

Liste des fiches actions

Les engagements de l'Etat en matière de subventions présentés dans ces fiches sont indicatifs, ils seront formalisés dans une convention financière

Territoire	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Fiche action
TRANSITION ECOLOGIQUE			
Foncier			
PETR	Petr	Elaboration du SCOT	1
CCPV	Ccpv	Elaboration du PLU	2
CCPLux	La Chapelle les Luxeuil	Restructuration d'une ancienne ferme en cœur de village	3
CCPLux	Saint Bresson	Réhabilitation de l'ancien presbytère pour des logements	4
CCPLux	Luxeuil	Requalification urbaine Luxeuil	
CCPLux		Lancement d'une OPAH RU	5
CCPLux		Aménagement d'une roseaie rue des Remparts	6
CCPLux		Aménagement de la place Sergent Bonnot	7
CCPLux	Luxeuil	Reconversion de friche : site Engle	8
CCPLux	Froideconche	Reconversion de friche : site Brunella	9
CCPLux	Saint Sauveur	Réhabilitation de l'ancien hotel de la Poste	10
Transition énergétique			
	Communes et ComCom	Rénovation énergétique de bâtiments publics, dans le cadre du Plan Cli-mat	FP1
CCPLux	Froideconche	Rénovation énergétique de bâtiments publics	11
CCPLux	Luxeuil	Réhabilitation énergétique ancien hôtel Thiadot	
CCPLux	Ccplx	Réhabilitation énergétique siège CC	12
CCPLux	Saint Sauveur	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire	13
CCPLux	Saint Sauveur	Réhabilitation énergétique cabinet médical	14
CCPLux	Saint Sauveur	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	15
Mobilité			
PETR	PETR	Développer stationnement et pratique vélo (arceaux et jalonnement)	FP2
CCPLux	Ccplx	Liaisons douces centre aquatique, quartier du stade	16
CCPV	Ccpv	Voie verte Bonna/Rougemont (600 mètres)	17
EAU (Eau potable, assainissement, protection environnementale, sécurité)			
CCPLux	Ccplx	Elimination Eau claires parasites	18
CCPLux	Luxeuil	Travaux Eau assainissement à Luxeuil	19
CCPLux	Luxeuil	Usine de reminéralisation	20
CCPLux	Luxeuil	Mise à jour schéma directeur eau	21
CCPLux	Ccplx	Dégrippeur STEP Breuches	22
CCPLux	Ccplx	Diagnostic digues canal Morbief	23
CCPLux	Ccplx	Reprise vanne de tête canal du Morbief / Lie aux moines	24
CCPLux	Ccplx	Etude hydromorphologique pour la restauration du breuchin au niveau de la RN 57	25
NUMERIQUE			
CCPLux	Fab Lab 3 Japins ou Ccplx	Encourager les usages numériques professionnels au sein des TPE	26
CCPLux	Ccplx	Encourager l'inclusion numérique des populations les plus éloignées	27
POLITIQUE DE LA VILLE			
CCPLux	Luxeuil	Résidentialisation du quartier Messier	28

SANTÉ			
CCPLux	Luxeuil	Création pépinière pour les professionnels de santé	29
CCME	Ccme	Création pôle de santé (en complément de la MSP de Mëlisey)	FP3
SOCIAL			
CCPLux	Ccplx	Mise en place plan de lutte contre les violences	30
CCPV	Ccpv	Aménagement d'une Maison France Services	31
EDUCATION ET JEUNESSE			
CCPLux	Luxeuil	Fusion des écoles du centre et du boulevard Richet	32
CCPLux	Ccplx	Projet éducatif "préparer le citoyen de demain"	33
CCME	Faucogney	Création internat collège	FP4
CCME	Ccme	Création 2 micro crèches à Servance et Saint Barthélémy	FP5
ECONOMIE ET EMPLOI			
CCPLux	Ccplx	Desserte pour ZA Les Athelots	34
CCPLux	Ccplx	Aménagements de la zone industrielle et artisanale des 7 Chevaux	35
CCPLux	Ccplx	Aménagement de la ZA du Bouquet	36
CCPLux	Ccplx	Mise en place circuit touristique des savoir-faire	37
CCPV	Ccpv	Aménagement de la deuxième tranche de la ZA du Grand Fougaret	38
CULTURE			
CCPLux	Luxeuil	Restauration parc thermal Luxeuil classée	39
CCPLux	Luxeuil	Réhabilitation de l'Espace Charles de Gaulle	40
CCPLux	Ccplx	Réhabilitation énergétique et agencement centre culturel et social	41
CCPLux	Luxeuil	Four des potiers	42
CCPV	Ccpv	Réhabilitation du petit patrimoine rural non protégé	43
SPORT			
CCPLux	Luxeuil	Réhabilitation Palais des Sports	44
CCPLux	Luxeuil	Rénovation et extension équipement sportif Beaurégard	45
CCPLux	Ccplx	Construction centre aquatique intercommunal	46
CCPV	Ccpv	Aménagements du gymnase intercommunal	47

Fiche action

Elaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises

CRTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition Ecologique / Optimiser l'usage du foncier
Action n°	1
Maître d'ouvrage	PETR Pays des Vosges Saônoises
Description de l'action	En 2016, le PETR du Pays des Vosges Saônoises a lancé l'élaboration d'un SCOT. Un premier projet de SCOT a été arrêté le 9 avril 2019. Au regard des différents avis des PPA et des différentes évolutions juridiques (arrêt du SRADDET, Loi Climat et Résilience, objectif Zéro artificialisation nette...) les élus ont décidé de travailler sur un nouvel arrêt de projet. Un travail spécifique sera notamment conduit sur : - le potentiel de friches économiques à mobiliser - l'observation des parcs d'activités économique - les capacités du territoire en matière d'eau potable et d'assainissement
Partenaires	DDT Région (SRADDET) Personnes Publiques Associées
Coût prévisionnel	Avenant au marché initial : 58 525 € HT (hors analyse de la consommation d'espace)
Plan de financement	35% - Etat 65% - Autofinancement PETR
Calendrier	2021 - Mise à jour du diagnostic 2022 - PADD
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation d'espace proposée dans le SCOT

Fiche action

Elaboration du PLUI du Pays de Villersexel

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition Ecologique / Optimiser l'usage du foncier
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Villersexel - EPCI
Description de l'action	Elaboration du document d'urbanisme, prescrit en juin 2016, à l'échelle des 34 communes membres. Ce document sera le socle du projet de territoire.
Partenaires	Le Pays des Vosges saônoises en charge du SCOT La Région Bourgogne-Franche-Comté en charge du SRADDET L'Etat qui accompagnera la démarche. Les personnes publiques associées.
Coût prévisionnel	Etudes d'élaboration : 250 000 € HT (investissement) Frais d'impression : 115 000 € HT (fonctionnement)
Plan de financement	Etat (DGD) : 50 000 € Auto-financement : 315 000 €
Calendrier	Le groupement de bureau d'études en charge de l'élaboration débutera sa mission en janvier 2022. L'approbation du PLUI est prévue en 2025.

Fiche action

Restructuration d'une ancienne ferme à La Chapelle les Luxeuil

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition Ecologique / Optimiser l'usage du foncier
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Commune de La Chapelle-les-Luxeuil
Maître d'œuvre	M. Thierry BELLONCLE – architecte DPLG
Description de l'action	- Créer un point centre permettant de fédérer la population (épicerie, point poste, dépôt pain, journaux, etc..., logements intergénérationnels) ; - Historique : achat d'un bien (ancienne ferme au centre du village de 300 m² sur 20 ares de terrain) sur les fonds propres de la commune ; - Le projet est au stade d'étude de diagnostic auprès de l'architecte ; - L'installation d'un point poste a été acceptée par la commission départementale de présence postale territoriale.
Partenaires	La commune a pris contact avec la banque pour un prêt de 300 000 € à 400 000 € ; - Contact a été également avec EFFLOGIS ; - Nous avons rencontré Mme Nathalie CREUSOT, conseillère en collectivités des services comptables ; - Les services de la Poste ont validé un point poste.
Coût prévisionnel	La commune est en attente de l'avant-projet de l'architecte.
Plan de financement	Le projet sera certainement réalisé en 2 tranches : la première concernera la partie commerce et logement du gérant ; la deuxième partie sera la création de logements intergénérationnels. Le financement sera assuré par les fonds propres communaux et des emprunts. La municipalité sollicitera également l'aide financière du Département et une subvention au titre de la D.E.T.R.
Calendrier	Le début des travaux est prévu fin 2022. Si la première est achevée en 2023, la deuxième tranche pourrait être achevée en 2024.

Fiche action Réhabilitation du presbytère pour du logement à St Bresson C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition Ecologique / Optimiser l'usage du foncier			
Action n°	4			
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Bresson			
Maître d'œuvre	M. Patrice Normand – Bureau d'études			
Description de l'action	Ancien presbytère comprenant 2 logements non-fonctionnels, isolés par rapport aux standards actuels et très mal isolés. Le bâtiment est propriété de la commune. Projet de réhabilitation au stade APS. Deux réflexions sont en cours : - Soit 3 logements dont 1PMR + 1 MAM 2 logements niveau +1 et logement PMR et MAM au RDC. - Soit 4 logements dont 1 PMR 2 logements niveau +1 et 2 logements au RDV dont 1 PMR. Superficie totale : - logements : 265 m² - communs : 17m² - sou-sol (caves + chaufferie) : 60 m² 12 à 14 personnes.			
Partenaires	Etat : DSIL, DETR, CRTE SIED 700, CEE Projet très avancé au niveau des études (stade APS) Subventions non notifiées à discuter au plus vite. Prochaine étape : confirmation des aides publiques pour la mise en marché et début des travaux dès la notification.			
Coût prévisionnel	Coût APS 1 (4 logements) : 297 500€ HT Coût APS 2 (4 logements + option) : 328 485€ HT. Si 3 logements + MAMa : non chiffré pour l'instant.			
Plan de financement	DETR, DISL au taux maximum SIED 70, CEE Emprunt bancaire et autofinancement pour le solde de l'opération			
Calendrier	Fin 2021, début 2022 : finalisation du dossier de demandes d'aides publiques Printemps 2022 : consultation des entreprises Eté, automne 2022 : travaux de réhabilitation Fin 2022 : fin des travaux de réhabilitation et mise à la location des logements			

Fiche action Opération Programmée d'Amélioration de L'Habitat – Renouvellement Urbain à Luxeuil-les-Bains CRTe Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition Ecologique / Optimiser l'usage du foncier		
Action n°	5		
Maître d'ouvrage	Ville de Luxeuil-les-Bains		
Description de l'action	Phase opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain - (OPAH-RU) Dans le cadre de sa stratégie de redynamisation du centre-ville et conformément aux contrats « Habitat 2020 » et « PACT » signés avec la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, la Ville de Luxeuil-les-Bains a souhaité réaligner une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain - (OPAH-RU). L'objectif recherché à travers la mise en œuvre de cette opération, consiste à la mise sur le marché de logements rénovés et de proposer un habitat privé plus quantitatif et qualitatif au cœur de ville, ainsi qu'aux entrées de ville. Le 04 novembre 2019, le conseil municipal a voté à l'unanimité en faveur du lancement des études pré-opérationnelles à la mise en œuvre d'une OPAH-RU. Dans cet objectif, la Ville a mandaté le bureau d'études URBA-M Conseil pour la réalisation de cette mission, centrée sur deux secteurs reconnus très fragiles : son centre-ville et ses entrées de ville. Cette étude étant achevée, le lancement de la phase opérationnelle est imminent. Prochaimement, un bureau d'étude sera recruté afin de suivre et accompagner ce dispositif. Une convention sera conclue pour une durée de 5 ans avec l'Etat, l'ANAH et le département de la Haute-Saône. De plus, la ville a souhaité mettre en œuvre des aides spécifiques complémentaires (exemples : prime de sortie de vacance, prime accédant, prime à la création d'un local commun, etc.) afin de pouvoir aider 213 dossiers supplémentaires. L'objectif quantitatif global de la convention est de 313 dossiers aidés : 100 logements en 5 ans seront subventionnés par l'ANAH. Dans le cadre de sa délégation des aides à la pierre, le Département apporte des crédits sur ses fonds propres destinés à renforcer cette action. En outre, la ville viendra abonder des dossiers de cette opération. L'ANAH et le Département seront également partenaires dans le financement de l'ingénierie du dispositif.		
Partenaires	Dans le cadre de sa délégation des aides à la pierre, le Département apporte des crédits sur ses fonds propres destinés à renforcer cette action. En outre, la ville viendra abonder des dossiers de cette opération. L'ANAH et le Département seront également partenaires dans le financement de l'ingénierie du dispositif.		
Coût prévisionnel HT	Enveloppe des aides versées dans le cadre de l'opération : • L'ANAH : 1 423 332 € • Le département : 317 228€ • Ville de Luxeuil-les-Bains : 342 686 € d'aides en abondement des subventions versées par l'ANAH et 386 500 € d'aides spécifiques à la commune. Enveloppe de l'ingénierie : 393 450 €		
Plan de financement	L'aide à l'ingénierie pourra bénéficier d'un financement de : l'ANAH (50%), Département (25%), Autofinancement (25%)		
Calendrier	01-2022 : Démarrage de la mission de suivi-animation pour une durée de 5 années		

Fiche action Roseraie rue des remparts à Luxeuil-les-Bains C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Transition Ecologique / Optimiser l'usage du foncier
Action n°	6
Maître d'ouvrage :	Ville de Luxeuil-les-Bains
Description de l'action	Situé au bout de l'impasse des Remparts, un terrain en friche comprenant des boxes de garages a été acquis par la ville en 2016.La réhabilitation de cet endroit a débuté en 2019 par la création de place de stationnement en contrebas (côté rue des Cannes). En 2020, la ville continue de mettre en valeur cet espace compris entre le parking et le mur des remparts, par l'élaboration d'un parc comprenant (aire de jeux, aire de pique-nique, fontaine et emplacements ombragés). La plateforme qui surplombe le mur des remparts fera partie intégrante de cet ensemble. Afin de compléter les prestations de ce lieu, elle sera transformée en roseraie et offrira une vue inédite. L'ensemble de cet aménagement apportera une bouffée d'oxygène au cœur de ville. La réhabilitation de cet espace dégradé contribue à l'attractivité et à l'amélioration du cadre de vie du centre-ville. Cette démarche s'inscrit dans le programme de petite ville de demain.
Partenaires	La ville de Luxeuil-les-Bains échange constamment sur ces projets avec l'Architecte des bâtiments de France, la DRAC, SRA et l'INRAP (fouilles préventive ayant eu lieu en juin 2020)
Coût prévisionnel	Les dépenses relèvent toutes de l'investissement : Réfection du mur : 25 K€ HT Création et reprise des gardes corps (Ferronnerie) : 25 K€ HT Aménagement paysager de la plateforme : 20 K€ L'ensemble 75 K€ HT
Plan de financement	Demande du soutien financier : Etat (40%) : 30 K € HT Région (30%) : 22,5K € HT Fondation du patrimoine (10%) : 7,5K € HT Autofinancement (20%) 15 K € HT
Calendrier	Prise en compte prescription CMH pour mur : 1er semestre 2022 Elaboration du projet en relation avec ABF (co-visibilité) : 1er semestre 2022. Consultation et réfection mur des remparts : 1 er semestre 2022. Travaux de ferronnerie : 2ème semestre Travaux d'aménagement en roseraie : 2ème semestre 2022. Réception des travaux : fin d'année 2022

Fiche action Aménagement de la Place du Sergent Bonnot à Luxeuil-les-Bains CRTe Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Transition Ecologique / Optimiser l'usage du foncier
Action n°	7
Maître d'ouvrage :	Ville de Luxeuil-les-Bains
Description de l'action	La place du Sergent Bonnot jouxte le cœur du centre-ville. Avec la démolition de l'ancienne caserne des pompiers, un espace supplémentaire vient disponible. Consciente de l'importance stratégique de cet endroit (de par sa proximité avec le centre-ville et d'autre part située dans un écrin architectural ; au pied de la Basilique Saint-Pierre datant du XIVème siècle, en face de l'ancien Tribunal et comprenant le nouveau monument aux morts datant de 2019) et soucieuse d'améliorer en permanence le cadre de vie de ses citoyens, la ville s'engage dans la réhabilitation de ce site. Les objectifs sont de différents ordres ; permettre les commémorations par la création d'une véritable place d'armes, tout en gardant du stationnement à deux pas des commerces et en donnant de la convivialité au lieu. Ce projet devra s'intégrer aux bâtis existants tout en les mettant en valeur. Le programme prend en compte la lutte contre les îlots de chaleur (par l'utilisation de matériaux à fort albédo, par la création d'espace verts importants et acclimatés) et aussi la gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation des sols ; des structures infiltrantes et mise en place de goutte à goutte pour l'arrosage). Le choix des matériaux se fera aussi en fonction du faible impact environnemental de ces derniers.
Partenaires	La ville de Luxeuil-les-Bains échange constamment sur ces projets avec l'Architecte des bâtiments de France, la DRAC et l'INRAP (fouilles préventives ayant eu lieu en juin 2020)
Coût prévisionnel	Les dépenses relèvent toutes de l'investissement : Réfection du mur : 90 K€ HT Aménagement global (VRD et Paysager) : 200 K€ HT MOE : 20 K€ TOTAL HT 310 K€
Plan de financement	Etat (40%) : 124 K€ HT Région (40%) : 124 K€ HT Autofinancement (20%) : 62 K€ HT
Calendrier	Choix d'une maîtrise d'œuvre du patrimoine : début 1^{er} semestre 2022. Consultation CSPS 1^{er} semestre 2022 DCE début 2^{ème} semestre 2022 (environ 4 lots) Lancement des travaux : Septembre 2022 Réception des travaux : 1^{er} semestre 2023

Fiche action

Reconversion de friche : ancien site ENGIE à Luxeuil-les-Bains

CRTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition Ecologique / Optimiser l'usage du foncier	
Action n°	8	
Maître d'ouvrage	Ville de Luxeuil-les-Bains	
Description de l'action	Réhabilitation de l'ancien site ENGIE, situé en cœur de ville, en vue d'y transférer les services techniques de la commune. Rénovation et restructuration des anciens bureaux : remise aux normes (électriques, thermiques, accessibilité, sécurité, ...). Construction d'ateliers et zone de vestiaires. Aménagement des espaces extérieurs : stationnement des véhicules, aire de retournement, aire de stockage, aire de lavage. Aménagement d'un espace de stationnement pour le personnel.	
Partenaires	Etat/Région/Département/ENGIE	
Coût prévisionnel	Horonaires prév. audit th + géo + Moe + SPS + BC : (HT) 100 000 € Enveloppe prévisionnelle des travaux de rénovation : 550 000 € Enveloppe prévisionnelle des travaux de construction : 800 000 € Enveloppe prévisionnelle des travaux d'aménag ext. : 400 000 € Total HT 1 850 000 €	
Plan de financement	Etat DETR (40 %) Région (20 %) Département (20 %) Autofinancement (20 %)	740 000 € 370 000 € 370 000 € 370 000 €
Calendrier	01 à 09-2022 : Dépollution du site (ENGIE) 10-2022 : acquisition de l'emprise. 07-08-2024 : livraison du bâtiment	

Fiche action

Reconversion de friche : site Brunella à Froideconche

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition Ecologique / Optimiser l'usage du foncier	
Action n°	9	
Maître d'ouvrage	Commune de Froideconche	
Description de l'action	Le projet consiste en la réhabilitation du site de Brunella Automobiles d'une contenance totale de 7ha 22a 14ca, afin d'y construire un quartier composé de bâtiments écologiques, zéro émission.	
Partenaires	Non défini à ce jour	
Coût prévisionnel	Achat des terrains Désamiantage Destruction des bâtiments existants Réseaux Abords / construction des nouveaux bâtiments	
Plan de financement	DETR Fonds Européens	
Calendrier	Année 2022 Etude Préable Année 2023 Demandes de financements Appels d'offres Achat terrain Année 2024 Choix des entreprises Réalisation des travaux	

Fiche action

Réhabilitation de l'ancien hôtel de la Poste à Saint-Sauveur

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition Ecologique / Optimiser l'usage du foncier
Action n°	10
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Sauveur
Description de l'action	Dans le cadre d'un programme de redynamisation du centre bourg et compte-tenu de l'acquisition de l'immeuble « Ancien hôtel de la Poste » et du terrain attenant, il est envisagé la réhabilitation de ce patrimoine afin de favoriser l'accueil de séniors (restauration et hébergement). Seront proposés des logements de type T2 dans le bâtiment existant avec accès par un ascenseur, une salle spécifique pour la restauration, deux logements réservés aux familles en déplacement. D'autre part le terrain situé entre l'Avenue Clémenceau et la rue V Hugo sera divisé en parcelles pour pavillons accolés y compris espace vert à destination également des séniors. Enfin des liaisons sont prévues afin de maintenir une cohabitation avec les habitants. Ce projet se situe en plein cœur de ville donc idéalement placé pour les secteurs d'activités recherchés. Cette opération est menée après une étude préalable CAUE et une réflexion avec le bureau Paysages d'ici et d'Ailleurs (dossier aménagement avenue Clémenceau). L'orientation donnée à ce projet s'appuie sur une étude du CAUE et une étude de faisabilité tout en tenant compte du projet de redynamisation du centre-bourg.
Partenaires	Technique : CAUE et cabinet d'étude Le bâtiment appartient à la commune depuis 2015
Coût prévisionnel	La durée du programme est estimée à 2 ans pour un coût prévisionnel de 1 200 000 € HT. Résidence séniors travaux 1 000 000 € HT (697 m2) Aménagement voiries et abords 200 000 € HT
Plan de financement	Etat : 300 000 € Département : 300 000 € Région : 240 000 € Fonds propres : 360 000 €
Calendrier	Permis de construire, appel d'offre, études complémentaires en 2022 Travaux 2023 Achèvement 2024

Fiche projet Rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre du Plan Climat CRTe Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition Ecologique / Transition énergétique
Projet n°	1
Maître d'ouvrage	Communes et Communautés de communes
Description de l'action	Le Pays des Vosges Saônoises porte une démarche de Plan Climat Energie de- puis 2012. Un chargé de mission est dédié à cette animation. En 2020 les élus du Pays ont validé une nouvelle feuille de route Plan Climat pour toute la durée du mandat. Dans ce cadre, la rénovation thermique et énergétique des bâtiments pu- blics a été identifiée comme une priorité. Le Chargé de mission Plan Climat a donc auprès des élus, un rôle d'accompa- gnement en amont de la réalisation des projets, afin de les conseiller et les orienter vers les partenaires techniques et financiers à mobiliser. L'objectif est également d'engager une réflexion globale autour des projets : audit et étude préalable, consommation énergétique, usage du bâtiment, ma- tériaux utilisés, remplacement des chaudières à énergies fossiles (Fioul, GPL...) par des solutions biomasse, énergies renouvelables (PAC, PV...), qualité de l'air intérieur, aménagement des abords et stationnement ... Tous les projets ne sont pas au même stade d'avancement, ils feront l'objet de demande d'un dépôt de dossier de demande subvention par les porteurs de projets... Projets de bâtiments et de chaufferies biomasse <i>(liste non exhaustive et évo- lutive)</i> : CC 1000 étangs : - Mairie, logements communaux à Amage - Restaurant-Bar-Epicerie, logements communaux et chaufferie biomasse au Haut-du-Them - Mairie, écoles, logements, salle des fêtes, cinéma ... et chaufferies bio- masse à Servance-Miellin - Gymnase et bâtiments de la CC 1000 étangs CC Pays de Villersxel : - Mairie et salle polyvalente de Mignavillers - Ecole et périscolaire de Fallon - Chaufferies communales biomasse de Athesans-Etroitefontaine - Crèche intercommunale CC Pays de Luxeuil : - Epicerie et Logements à La Chapelle les Luxeuil - Logements à Saint-Bresson - Groupe scolaire, salle des fêtes, Maison de santé... à Saint-Sauveur - Espace Frichet et école du boulevard Richeht à Luxeuil-les-bains Partenaires techniques : ADERA Partenaires financiers : Région, ADEME, SIED ...

Fiche action

Rénovation énergétique des bâtiments communaux

à Froideconche

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition Ecologique / Transition énergétique
Action n°	11
Maître d'ouvrage	Commune de Froideconche
Description de l'action	Le projet consiste en la rénovation énergétique d'un ensemble de bâtiments communaux composé de la mairie, la bibliothèque, la salle des fêtes et de 7 logements communaux : Poste (3), Converaine (1), Mairie (2), Bibliothèque (1).
Partenaires	Non défini à ce jour
Coût prévisionnel	Chiffrage en cours
Plan de financement	DETR ADEME
Calendrier	Année 2022 : Etudes préalables Demandes de financements Année 2023 : Appels d'offres Choix des entreprises Réalisation des travaux

Fiche Action

Aménagement du nouveau siège intercommunal

du Pays de Luxeuil

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Transition Ecologique / Transition énergétique
Action n°	12
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Luxeuil
Description de l'action	La Communauté de communes du Pays de Luxeuil, créée au 1^{er} janvier 2002, joue depuis 2007 une bâtisse en centre-ville de Luxeuil qui ne correspond pas aux normes d'accessibilité, de sécurité et fonctionnelles d'une administration moderne. La vétusté du bâtiment est également source de déperditions énergétiques importantes. Le projet consiste à aménager le prochain siège de la communauté de communes pour répondre à plusieurs enjeux : - La qualité du bâtiment devra répondre aux normes réglementaires en matière de maîtrise des énergies en étudiant toutes les solutions techniques favorables ; - La localisation sur le territoire de la commune de Luxeuil répondra à l'affirmation du rôle joué par la ville centre comme moteur du développement territorial ainsi que le rappelle le contrat Petite Ville de Demain dont la Ville et la Communauté de communes sont signataires ; - L'accueil des services répondra aux contraintes fonctionnelles de l'organisation des services administratifs et techniques, ce qui implique que le programme tiendra compte des besoins immobiliers des services techniques et du Service de collecte (site unique ou multiples) ; - La proximité de fonctions annexes, publiques ou privées, ne sera pas écartée dans la perspective de bénéficier d'un site multiactivités, favorisant également les synergies. Plusieurs lieux sont à l'étude pour accueillir le prochain siège : - L'ancienne MFR en centre de Luxeuil-Bains dont la CCPLx s'est rendue propriétaire en 2017 ; - Sans presager des conclusions, des discussions avec le Département sont en cours pour étudier la reprise partielle de l'ancien collège vacant Mathy ; - Une parcelle sur la zone d'activité des Sept Chevaux, à proximité du centre-ville, du quartier Politique de la Ville Le Messier et des accès routiers. Le Département a signifié son accord pour reconvertir le Collège Mathy par un programme global. Une étude préalable a été réalisée dont les conclusions ont été rendue en décembre 2021. Sur le volet énergétique, les partenaires Ademe et Région pourront être sollicités, ainsi que l'Etat. En fonction des 1^{ères} études qui seront conduites en 2022. Une Autorisation de programme de 2 334 € TTC a été votée au budget prévisionnel 2021, soit une opération de 1 867 € HT. Le plan sera défini au regard du scénario retenu et des études préalables. Calendrier Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre en février 2022.
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	

Fiche action

Réhabilitation énergétique du groupe scolaire à Saint-Sauveur

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition Ecologique / Transition énergétique
Action n°	13
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Sauveur
Description de l'action	Le groupe scolaire regroupe 3 classes de maternelle et 5 classes de primaire pour 190 élèves. Cet ensemble d'environ 500 m2 en L est constitué d'un bâtiment R+1 de 1957 et un bâtiment en RDC de 1972. Il n'y a pas eu de gros travaux de rénovation depuis leur origine. Le projet consiste en une rénovation énergétique de l'ensemble avec isolation thermique des murs extérieurs, remplacement des menuiseries, de la chaudière, mise en place d'une ventilation double flux, reprise des éclairages. Pays des Vosges des Vosges Saônoises Audits énergétiques Cabinet d'études JBI
Partenaires	Le coût total estimés est de 650 000 € HT
Coût prévisionnel	Etat : 227 500 € Département : 162 500 € Région : 195 000 € Fonds propres : 65 000 €
Plan de financement	Consultation des entreprises 2022
Calendrier	Travaux 2023

Fiche action Réhabilitation énergétique et extension du cabinet médical de Saint-Sauveur CRTe Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition Ecologique / Transition énergétique - Santé
Action n°	14
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Sauveur
Description de l'action	La Municipalité de la Saint-Sauveur, consciente de la crise de démographie médicale qui sévit en France et plus particulièrement de la problématique de son propre territoire et des besoins de sa population, a recherché avec les praticiens du territoire encouragés à porter ce projet, les moyens les mieux à même d'installer et de conforter son offre médicale et de l'organiser. Les études menées, le recensement des besoins auprès de la population, les contacts noués avec des professionnels de santé du territoire, ont abouti au constat que la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle regroupant au départ des professionnels de santé déjà installés sur la commune était la solution la mieux adaptée pour répondre localement et, au-delà, à l'échelle de son bassin de vie (territoire communal et communes voisines)aux problématiques de santé publique et d'aménagement du territoire. La Municipalité a donc décidé de lancer une construction dédiée, répondant aux souhaits des professionnels de santé et visant notamment à l'amélioration de la qualité d'exercice de leur profession, l'accessibilité, la coordination et la continuité des soins. LES OBJECTIFS DE LA MAISON DE SANTÉ QUI SERONT INSCRITS DANS LE PROJET DE SANTÉ : • Rechercher la satisfaction de la population au travers d'un panel aussi large que possible de services de soins sur le territoire, • Anticiper les évolutions prévisibles de la profession médicale et, en particulier, le prochain départ en retraite de médecins généralistes, • Faciliter la transmission de clientèle et l'accueil de nouveaux médecins en rendant les conditions d'exercice de leur profession plus attractive, • Faciliter l'accueil des patients par l'identification d'un pôle regroupant l'ensemble des professionnels de santé, • Mutualiser les coûts dont le secrétariat et les compétences, • Assurer une meilleure continuité des soins, • Améliorer la coordination et la coopération inter et intra professionnelle, en particulier en facilitant les échanges de pratique, • Contractualiser des actions de santé publique, actions de prévention et d'éducation thérapeutique, • Former des professionnels, la Maison de Santé étant à même d'accueillir des médecins stagiaires en formation (studio dédié) et pouvant être agréée lieu de stage pour les étudiants en médecine.

Partenaires	Professions médicales et paramédicales Architecte et bureau d'études Financeurs	Le montant total des travaux est estimé à 500 000 € HT Etudes : 50 000 € Travaux : 450 000 € Rénovation énergétique et extension	Plan de financement Etat : 150 000 € Région : 250 000 € Fonds propres : 100 000 €	Calendrier Consultation des entreprises 1er semestre 2022 Début des travaux 2ème semestre 2022 Fin des travaux et mise en service 1er semestre 2023
	Cette structure vise à accueillir sur un lieu unique, les médecins, kinésithérapeutes, infirmières,... La pratique en maison de santé permet, par le travail en équipe, un échange entre collègues sur les diagnostics et traitements, une continuité des soins et de meilleures conditions de travail pour les professionnels de santé. Elle doit également être un élément attractif pour l'accueil de jeunes praticiens. La mutualisation des moyens permet d'envisager à plusieurs un accueil mixte, un secrétariat, la gestion. La commune de Saint-Sauveur assure le portage immobilier du projet au travers d'un bâtiment existant avec terrain. Cet ensemble immobilier est idéalement localisé en centre ville, face au parking de l'école et non loin de l'arrêt de bus. L'intention de la commune est de construire une maison de santé pluriprofessionnelle comprenant 2 cabinets médicaux, un local infirmier. La structure comprendra également salles d'attente, accueil secrétariat, office, salle de réunions. Dans le projet, un studio est également prévu aux fins d'héberger un étudiant ou un médecin remplaçant. Une possibilité d'accueil de spécialistes ne doit pas être occultée. La construction envisagée s'appropriera les normes d'accessibilité des locaux conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. En outre une démarche Haute Qualité Environnementale sera favorisée.			

Fiche action

Rénovation énergétique de la salle polyvalente

de Saint-Sauveur

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition Ecologique / Transition énergétique
Action n°	15
Maitre d'ouvrage	Commune de Saint-Sauveur
Description de l'action	Année de construction : 1988 Superficie chauffée 753 m2 Volume 3 322 m3 Le bâtiment construit en 1988 est conforme aux exigences en vigueur à cette date. Il se situe donc dans une population de bâtiment qui n'avait pas encore de réglementation thermique, ce qui justifie son manque d'isolation. Il apparaît nécessaire d'isoler le bâtiment afin de réduire les consommations énergétiques.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Isolation de la toiture et des murs extérieurs, remplacement du système de chauffage, des luminaires et de la ventilation. Coût estimé 150 000 € HT
Plan de financement	Etat : 37 500 € Région : 37 500 € Fonds propres : 75 000 €
Calendrier	Etudes et diagnostics : 2022 Travaux : 2023

Fiche projet Mise en œuvre du Schéma directeur des mobilités douces à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique		Transition énergétique / Mobilité
Projet n°		2
Maître d'ouvrage		Communes et Communautés de communes
Description de l'action		A travers le développement de son Plan Climat, le Pays des Vosges Saônoises a lancé en 2019 l'élaboration d'un Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD) à l'échelle de ses 145 communes et 6 Communautés de Communes, afin de promouvoir les modes actifs, comme mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle en milieu rural. Ce schéma vise prioritairement les déplacements du quotidien, la pratique utilitaire (actifs, scolaires et autres déplacements utilitaires) avec une optique d'intermodalité sans oublier la pratique de loisir et touristique. Connecté aux intercommunalités voisines, le SDMD propose des réseaux maillés hiérarchisés de liaisons adaptées, sûres et continues en s'appuyant sur les aménagements existants. Au-delà du volet « aménagements », il identifie et définit des actions concrètes en matière de services complémentaires afin de favoriser la pratique cyclable Après la phase diagnostic (relevés terrain, questionnaire aux communes), le SDMD a été co-construit avec les élus et partenaires à travers 14 ateliers de concertation réalisés sur l'ensemble des 6 Comcom. Chaque Comcom a construit son propre scénario en choisissant les services qu'elle souhaitait voir développer de manière prioritaire. Cette démarche a abouti ainsi à un programme structurant de développement du territoire, directement applicable par les élus via des outils d'aide à la décision (programmation, coûts, ...) et la mise à disposition de données (outil cartographique, fiches techniques d'aménagement ...). Le Schéma vise, à terme, la création d'un réseau de 654 km constitué de 106 itinéraires hiérarchisés dont 32% en site propre, composés de 1226 tronçons de voirie intégrant l'aménagement du linéaire, le traitement des intersections ou encore l'installation du jalonnement. Afin de favoriser la mise en œuvre et le suivi de cette étude, le Pays des Vosges Saônoises s'est doté d'un outil cartographique en ligne mis à disposition des collectivités intégrant un atlas de cartes dynamiques du schéma et des fiches techniques détaillant les tronçons de chaque itinéraire. Un comité de suivi, animé par le Pays des Vosges Saônoises a également été mis en place en 2021 afin d'assurer le suivi de la réalisation des différentes opérations.

La mise en œuvre du Schéma Directeur des Mobilités Douces se fera ainsi à 2 niveaux : - développement des infrastructures de mobilités douces par les communes et communautés de communes - développement des services associés par les communes et communautés de communes. Certaines actions peuvent également être mutualisées à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises Ainsi en 2022, il est envisagé de proposer un programme global de stationnement vélo porté par le PTR du Pays des Vosges Saônoises - coût prévisionnel 60 000€	
--	--

Fiche action

Réalisation de l'accessibilité au futur équipement du centre aquatique du Pays de Luxeuil : sécurisation des usagers, stationnements, déplacements doux, intégration du projet de requalification urbaine du quartier du Stade

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Transition énergétique / Mobilité
Action n°	16
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du pays de Luxeuil
Description de l'action	L'accessibilité au nouveau centre aquatique de la communauté de communes intégrera les besoins propres à l'équipement mais également son insertion dans le projet urbain de Luxeuil-les-Bains de requalification du quartier du Stade. L'accessibilité et l'espace de stationnements intégreront la liaison entre le quartier et l'espace nature des Sept Chevaux où sera situé le centre aquatique en tenant compte : - de la qualité paysagère des aménagements urbains et de leur intégration dans l'environnement naturel du site - des déplacements alternatifs aux modes motorisés ; - de l'augmentation de la pratique du vélo ; - de la diminution de l'impact environnemental en termes d'émission de CO2. Cette ambition s'intègre dans le travail porté par la Pays des Vosges Saônoises avec les différents EPCI pour la rédaction d'un schéma directeur des mobilités douces à l'échelle des 145 communes du Pays des Vosges Saônoises,
Partenaires	- Ville de Luxeuil-les-Bains - Pays des Vosges Saônoises
Coût prévisionnel	400 000 € HT
Plan de financement	Une convention de financement entre la CCPLx et la Ville a retenu une répartition du reste à charge après subventions comme suit : - CCPLx : 57,5 % - Ville de Luxeuil : 42,5 % Des financements seront recherchés en complément auprès de l'Etat, de la Région, du Département dans le cadre de Pact 2.
Calendrier	Décembre 2021 : attribution du marché de MOE Juin 2022 : attribution des marchés de travaux 2022, 2023 : réalisation des travaux

Fiche action Voie verte Bonnal-Rougemont C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition énergétique / Mobilité
Action n°	17
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Villerssexel - EPCI
Description de l'action	Le projet consiste à aménager environ 700 mètres de chemin communal, appartenant à la commune de Bonnal, pour réaliser une voie verte ou-verte aux mobilités douces. Cette action est la continuité de l'itinéraire réalisé précédemment avec la Communauté de communes du Pays de Lure qui a permis de réaliser environ 18 kms de voie verte. Il s'agit ainsi d'achever la voie verte qui relie Lure à Rougemont. En effet, La Communauté de communes des 2 vallées vertes ayant réalisé son tronçon de voie-verte, il convient de programmer le tronçon Bonnal-Rougemont qui permettra d'avoir une continuité d'itinéraire et de rejoindre, notamment, l'EuroVelo 6.
Partenaires	L'Etat Le Département du Doubs La Région de Bourgogne-Franche-Comté
Coût prévisionnel	Etudes de maîtrise d'œuvre : 10 000 € HT (investissement) Travaux : 179 237 € HT (investissement)
Plan de financement	Région de Bourgogne-Franche-Comté : 80 000 € HT Etat (DETR) : 25 000 € HT Département du Doubs : 25 000 € Auto-financement : 49 237 €
Calendrier	Les travaux débuteront début 2022

Fiche action

Elimination des eaux claires parasites sur la conduite intercommunal de transport d'assainissement des eaux usées

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition énergétique / Eau
Action n°	18
Maitre d'ouvrage	Communauté de communes du pays de Luxeuil
Description de l'action	Suite à différentes études sur notre réseau (campagne de mesure de débits en 2016 inspection télévisée en 2017 et un diagnostic assainissement en 2020) et au rapport d'exploitation du délégataire de la station de traitement. La communauté de commune du pays de Luxeuil a lancé un appel d'offres pour un MOE afin de d'éliminer les Eaux Claire Parasite (ECP) de son réseau soit d'après les études précédemment citées représente 1140 m3/j soit un taux de dilution des effluents de prêt de 121 % à la station de traitement. La non-conformité des pentes relevées sur le collecteur écarte la possibilité de procéder à un renouvellement intégral du réseau. De plus, la reprise des pentes entraînerait la nécessité de création de postes de relevage qui au vu des ECP présent sur les réseaux communaux entraînerait un surdimensionnement des ouvrages et de fait un surcoût très important. Une solution de renouvellement du réseau par chemisage est donc privilégiée. Un renouvellement du réseau sera toutefois envisagé de manière partielle voire ponctuelle : • Lorsque l'état du collecteur ne permet pas sa réhabilitation par un procédé de chemisage, • Lorsqu'un tronçon de collecteur a déjà fait l'objet d'une réhabilitation et que celle-ci n'a pas donné de résultat satisfaisant. Ce choix technique permet aux communes concernées d'établir un plan de réhabilitation et de lutte contre les ECP sur une vingtaine d'années. Afin de réduire les débits collectés par leur réseau et ainsi réduire les futurs coûts de réhabilitation.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Investissement Coût de la MOE 2.5% du coût des travaux soit 49 367,37 € HT + Topographie 1 894,65 € HT + Réunions publiques 1 440 € HT Coût Travaux Travaux de réhabilitation de réseaux 1 563 800€ HT Travaux préparatoires 114 100€ HT Réseau d'eaux usées 213 779,93 € HT Espaces verts 83 015 € HT Fonctionnement 250H ingénierie interne suivit de la MOE +COPII Conventionnement avec les propriétaires privés etc.

Plan de financement	Auto-financement 35% Agence de l'eau 50% Département 15%
Calendrier	Dossier loi sur l'eau envoyé en décembre 2021 Début des consultations des entreprises avril 2022 Début des travaux mai-juin 2022 Fin des travaux septembre-octobre 2022

Fiche action

Travaux Assainissement Eau potable à Luxeuil-les-Bains

CRTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Transition énergétique / Eau
Action n°	19
Maître d'ouvrage	Ville de Luxeuil-les-Bains
Description de l'action	A l'issue du diagnostic du réseau d'assainissement via un schéma directeur, un certain nombre de travaux sont ciblés afin de diminuer le volume ECPP (eaux claires parasites permanentes). Plusieurs principes s'appliquent dans la nature de ces travaux : - La déconnexion des eaux pluviales ; - Le stockage et l'infiltration pour diminuer les rejets vers les eaux usées - Diminution du nombre de rejet vers le milieu récepteur via les déversoirs d'orage ; - Dimensionner les réseaux d'eaux pluviales pour une pluie décennale ; - Mise en séparatif des réseaux les plus en amont. En parallèle, la ville, en collaboration avec son délégataire via la DSP eau/ assainissement, fait rentrer dans ce programme, en concomitance à la création de fouilles pour l'assainissement le renouvellement de certains tronçons de réseaux en eau potable, détectés comme fuyards, dont l'historique de casse est important et à l'origine d'eaux rouges. Ces opérations vont dans le sens : - d'une diminution de la pollution rejetée dans le milieu naturel ; - d'une baisse de la dilution des eaux usées au niveau de la STEP ; - d'une baisse de la consommation des volumes d'eau prélevés ; - d'une redistribution des eaux pluviales dans le milieu naturel - d'une diminution des inondations par débordement des réseaux en cas d'orage. Elles contribuent donc à une baisse de l'impact sur l'environnement tout en améliorant le cadre de vie des Luxoviens.
Partenaires	Agence de l'eau : comité de pilotage et partenaires financiers Département : comité de pilotage et partenaires financiers Délégataire DSP eau/assainissement, Véolia : appui technique Bureau d'étude schéma directeur assainissement, OXYA
Coût prévisionnel HT	MOE Travaux (états sur plusieurs exercices budgétaires) 4 000 000 € 4 039 000 €
Plan de financement	Agence de l'eau (PDM => 50%) 2 019 500 € Département (15%) 605 850 € Auto-financement 1 413 650 €
Calendrier	Dépôt du dossier de subvention : janvier 2022 DCE : 1^{er} semestre 2022 Début des travaux : 2^{ème} semestre 2022 Fin des travaux : 2^{ème} semestre 2025

Fiche action Création d'une usine de reminéralisation CRTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Transition énergétique / Eau
Action n°	20
Maître d'ouvrage :	Ville de Luxeuil-les-Bains
Description de l'action	Les paramètres physico-chimique des sources de captage de la ville de Luxeuil-les-Bains sont à l'origine d'une détérioration accentuée des réseaux en eaux potables rendant l'eau à la consommation souvent rouge. Afin de modifier l'acidité naturelle de cette dernière, la collectivité doit se doter d'un équipement. Le schéma directeur en eau potable datant de 2011 envisageait la construction de plusieurs usines. En collaboration avec le délégataire de la DSP sur l'eau, la ville a revu son schéma de distribution en eau potable et étudié de recentrer ses pompes sur seulement deux puits. Cette nouvelle organisation permettant de construire plus qu'une seule usine. L'emplacement de cette construction est prévu sur la parcelle contiguë au principal réservoir de la ville (« dit le réservoir du Beauregard ») et dont celle-ci est propriétaire. Afin de libérer l'emprise, il est nécessaire de dévoyer la canalisation de Ø 250 qui renvoie une partie de l'eau du réservoir Beauregard vers celui du Banney.
Partenaires	Délégataire DSP eau : Véolia
Coût prévisionnel	Les dépenses relèvent toutes de l'investissement : AMO : 12 K € HT MOE : 80 K € HT Etude géotechnique : 3 K € HT Dévolement canalisation de distribution Ø 250 : 30 K € HT Construction de l'usine : 1M € HT Total tout compris : 1.125 M € HT
Plan de financement	Agence de l'Eau (40%) : 450 K € HT Etat- DETR (30 %) 337,5 K € Région (10%) : 113 K€ HT Autofinancement (20 %) : 225 K € HT
Calendrier	Attribution MOE : janvier 2022 DCE : 2^{ème} semestre 2022. Travaux 2^{ème} semestre 2022. Réception : début 2023.

Fiche action Mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable de Luxeuil-les-Bains C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Transition énergétique / Eau	
Action n°	21	
Maître d'ouvrage :	Nom de l'organisation Ville de Luxeuil-les-Bains	
Description de l'action	En 2011, la ville a fait réaliser un schéma directeur pour son eau potable. Afin de le mettre à jour au regard de la nouvelle organisation de distribution de l'eau potable recentrée sur les deux principaux puits, elle s'engage dans une nouvelle mouture de ce document. Cet outil stratégique permet d'orienter les travaux à prévoir et d'être en conformité dans les démarches de demande de subvention vis-à-vis des partenaires financiers lorsque des travaux sont engagés et ainsi participer à l'amélioration de la qualité, la préservation et à l'économie de l'eau, à l'adaptation des réseaux en eau potable aux contraintes et soucis de distribution notamment envers les administrés. Ces travaux ayant un impact positif sur la maîtrise des volumes d'eau, ils amélioreraient aussi le cadre de vie des Luxoviens. Pour ce faire, une consultation va être lancée afin que ce document soit repris dans les plus brefs délais. Le dossier de consultation est en phase d'être terminé	
Partenaires	DDT, agences de l'eau et Véolia	
Coût prévisionnel	Les dépenses relèvent toutes de l'investissement : Etudes : 30 K€ HT	
Plan de financement	Demande du soutien financier : Agence de l'eau (50%) : 15K€ HT Autofinancement (50 %) : 15 K€ HT	
Calendrier	Envoi du dossier de consultation à l'agence de l'eau : décembre 2021 Consultation des bureaux d'études : janvier 2022 Présentation du plan au comité de pilotage : juin 2022	

Fiche action

Mise en place d'un dégrilleur en amont du by-passe de la station de traitement des eaux usées de Luxeuil-les-Bains

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Transition énergétique / Eau
Action n°	22
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du pays de Luxeuil
Description de l'action	La mise en place d'un dégrilleur en amont du by-passe de la station de traitement des eaux usées de Luxeuil-les-Bains sur la commune de Breuches. Il permettra de retenir les flottants, les déchets, les lingettes qui passent par le déversoir d'orage lors des épisodes de surcharge hydraulique de la station et ainsi de réduire l'impact des rejets directs sur le milieu naturel.
Partenaires	
Coût prévisionnel	200 000 € HT
Plan de financement	Auto-financement 35% Agence de l'eau 50% Département 15%
Calendrier	Appel d'offre déposer en février 2022 Phase étude et conception du dégrilleur mai 2022 Phase réalisation Début des travaux génie civil + alimentation électrique juin juillet 2022 Fin des travaux génies civil + alimentation électrique aout septembre 2022 Mise en place de l'équipements octobre-novembre 2022 Phase de test novembre décembre 2022 Réception janvier 2023

Fiche action

Etude de danger sur la digue de Breuches

CRTF Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Transition énergétique / Eau		
Action n°	23		
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du pays de Luxeuil		
Description de l'action	Ce projet répond à besoin de reclassement de la digue de Breuches. Construite en 1992, elle protège une partie de la ville (environ 150 habitants) des inondations causées par la rivière « Le Breuchin ». Elle a déjà fait l'objet d'une étude de danger rendue en début 2019. Les changements réglementaires cette année ont rendu insuffisante l'ancienne étude de danger. En effet, la digue de Breuches comporte dans son arrêté de classement (arrêté préfectorale n° 436 du 20 aout 2012) en amont du pont de la RD 6 800 mètre classé en D et en aval de la RD 6 550 mètre classé en C. Conformément avec la réglementation de l'époque la partie classée D n'a pas été pris en compte par EDD rendue en 2019. Conformément à la réglementation française, la CCPLX souhaite organiser les digues de Breuches en système d'endiguement et réaliser les démarches réglementaires nécessaires. Ces démarches nécessitent de réaliser une étude de danger.		
Partenaires	Syndicat mixte de la Lanterne et mairie de Breuches réalisation de l'entretien courant de la digue. Déjà en place mais a convenionné de manière officielle		
Coût prévisionnel	Investissement ou fonctionnement Analyse des données existantes 2 496 € HT Relevés topographiques 1 802.5 € HT Modélisation hydraulique 19 827.5 € HT Elaboration du dossier EDD 7 897.25 € HT Elaboration du dossier d'autorisation du système d'endiguement 4 706.25 € HT Soit un total de 36 729.5 € HT		
Plan de financement	Auto-financement 50% FPRM 50%		
Calendrier	Contractualisation décembre 2022 Début de l'étude janvier 2023 Rendue final mars avril 2023		

Fiche action

Grandes vanes de la Lie aux moines (canal du Morbief)

CRTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Transition énergétique / Eau		
Action n°	24		
Maître d'ouvrage	Commune de Luxeuil les Bains ou Communauté de communes du Pays de Luxeuil		
Description de l'action	La Lie aux moines est la prise d'eau principale du canal du Morbief depuis sa création au XIII^e siècle. Cet ouvrage est constitué de deux parties complémentaires : - un seuil en rivière permettant de maintenir un plan d'eau suffisant à l'amont - Un ouvrage de vannage, ayant vocation à réguler l'alimentation du canal du Morbief en déviant une partie du débit du Breuchin. Sur les 3 vanes, seules 2 sont difficilement manipulables par des crémaillères manuelles. L'état actuel de l'ouvrage est préoccupant. Déjà en 2015 l'ouvrage était dans un état moyen. En effet, les vanes présentaient des traces de rouille et de mousses. Les berges sur les deux rives étaient abruptes et en mauvais état (présence de mousse et désolidarisation de blocs). Le pont pour la manipulation des vanes est aujourd'hui brisé. Il apparaît également que l'étanchéité de l'ouvrage du vannage vis-à-vis du Breuchin n'est plus assurée. L'ensemble des vanes étaient fermées. Cependant, les mesures de débits dans le canal montraient un débit d'environ 30l/s alimentant encore le canal. En avril 2011, POYRY Environnement a caractérisé les ouvrages hydrauliques de la vallée du Breuchin pour le Syndicat intercommunal pour les Travaux d'Aménagement du Breuchin. Il y est écrit que le barrage de la Lie aux Moines, initialement non-franchissable, l'était devenu pour les truites de par la formation d'une brèche dans le seuil (en rive gauche). Lors de cette étude, un aménagement type rampe en encochements a été proposé afin de rendre l'ouvrage franchissable pour les autres espèces cibles du secteur. Le projet de reprise de la lie aux moines fait écho aux constatations ci-dessus et a pour but : - De permettre une gestion fine du débit prélevé afin de respecter le débit biologique dans le Breuchin et de sécuriser la gestion du débit dans le canal. - D'œuvrer pour la continuité écologique.		
Partenaires	SI MOA Ville, discussion sur une possible délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCPLX		
Coût prévisionnel	Investissement Passé à poisson : • Coût des travaux : 140 000 € HT • Coût de la maîtrise d'œuvre : 13 500 € HT • Coût des analyses géotechniques : 15 000 € HT Vannage : • Diagnostic et nettoyage de l'ouvrage de prise : 5 000 € HT		

• Mise en place de 2 nouvelles vannes verticales : 25 000 € HT • Etanchéification de l'ouvrage : 15 000 € HT • Installation d'une station limnimétrique GSM au niveau du barrage de la Lie aux Moines Coût total : 213 500 € HT Fonctionnement 100 heures ingénierie interne (estimation)	Agence de l'Eau (40%) : 85 400 € HT Etat- DETR (30 %) 64 050 € HT Région (10%) : 21 350 € HT Autofinancement (20 %) : 42 700 € HT	Calendrier Appel d'offre : MOE 1 mois Réalisation : PRO 3/4 mois Dossier loi sur l'eau : 3 mois Appel d'offre entreprise travaux : 1.5 mois - Début des travaux : avril juin 2023 (date d'intervention autorisée dans le cours d'eau de type 1) - Fin des travaux fin 2023 <i>En fonction du niveau des subventions, il sera peut-être nécessaire de phaser ce chantier sur plusieurs exercices. La priorité en 2022 portant alors sur la remise en service et la sécurisation du vannage.</i>
--	---	--

Fiche action

Etude hydromorphologique pour la restauration du breuchin au niveau de la RN 57

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Transition énergétique / Eau
Action n°	25
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du pays de Luxeuil
Description de l'action	Suite à des désordres observés dans ce secteur en hivers 2017/2018 et plusieurs réunions avec les acteurs locaux. Le projet de réalisation d'une étude afin d'identifier l'espace de bon fonctionnement du Breuchin sur le secteur de l'étude (2500 ml en amont de la RN57 et en aval au niveau du seuil de prise d'eau de la Luxovia soit environ 400 ml.) et de proposer différents scénarii afin de mettre en œuvre des travaux de restauration morphologique du cours d'eau sur le territoire de la Communauté de Communes pays de Luxeuil a fait consensus (commune de Froideconche, commune de Luxeuil les bains). Cette action doit permettre la restauration de la morphologique du cours d'eau en prenant en compte les aspects hydrauliques, hydromorphologiques, écologiques, agricole, réglementaire (zone Natura 2000) et socio-économiques notamment la pérennité de l'infrastructure de la RN57.
Partenaires	Agence de l'eau, Direction Départemental des Territoires, fédération de pêche du 70, Office Français de la Biodiversité, CLE du Sage, le syndicat mixte de la lanterne et la direction interdépartementale des routes, les communes de Luxeuil et Froideconche participeront au comité de pilotage de cette étude. La direction interdépartementale des routes participation financière dans l'auto financement en discussion, mais faisant écho aux discussions lors des réunions préfigurations de l'étude.
Coût prévisionnel	Investissement Coût de l'étude estimé à 40 000 €HT Fonctionnement Suivit de l'étude et participation aux COPIL 100H ingénierie interne
Plan de financement	Auto-financement CCLx+(DIR Est) 30% Agence de l'eau 50% Département 20 %
Calendrier	Appel d'offres février mars 2022 Début de l'étude avril mai 2022 Phase 1 : diagnostic des cours d'eau, analyse de l'état initial, des impacts et des enjeux 6 mois Phase 2 : proposition de scénarii de restauration du cours d'eau 4 mois Fin de l'étude mars avril 2023

Fiche action

Usages numériques professionnels

CRTe Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Numérique
Action n°	26
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Luxeuil
Description de l'action	Par convention en date du 11 septembre 2017, la CCPLx a cofinancé le développement de l'action du Fablab des 3 Lapins avec pour objectif de proposer une offre de services aux entreprises dans les domaines de la recherche et du développement et du développement durable : - prototype, - lutte contre l'obsolescence programmée, - réemploi, recyclage, - économies d'énergie et énergies renouvelables... La mise en œuvre de ce projet, cofinancé à hauteur de 150 000,00 € sur 3 ans a pris les formes suivantes : - animation d'ateliers thématiques et de formation techniques courtes et longues, - mise en réseau, - mise à disposition de matériel de production numérique, - ouverture d'un centre de ressource numérique, - médiation numérique... Les résultats de cette 1ère collaboration sont encourageant avec les PME (12 conventions de partenariat signées avec des PME) et les public éloigné de l'emploi (7200 h de formation dispensées) mais ont également mis en lumière un important besoin d'accompagnement des TPE en matière d'usages numériques. Au sein du Fablab, 1 ETP a été créé et deux contrats d'embauche services civiques ont été conclus. L'association compte 52 membres issus du milieu économique, de l'éducation... Fort de ces constats, la CCPLx souhaite faire évoluer son partenariat avec le FabLab en lui confiant des missions spécifiques.
Partenaires	Fab Lab : 1. Actions de promotion du numérique auprès des TPE : élaboration d'un support de communication visant à promouvoir les intérêts du numérique afin d'optimiser la compétitivité des entreprises, organisation d'événements collectifs, veille numérique et élaboration d'une veille numérique à destination des TPE... 2. Recensement des besoins des entreprises : en lien notamment avec la Chambre des métiers et de l'artisanat dans le cadre du diagnostic opéré par cette dernière, identifier les carences des TPE et les accompagnerments qui en découlent. Y intégrer d'autres partenaires concernés. 3. La création d'un service numérique itinérant à destination des TPE :

mise à disposition de l'outil numérique et accompagnement dans les démarches en ligne, actions de formation à l'utilisation de l'outil informatique bureautique et d'internet, 4. L'aide à la création et la gestion de sites internet, de pages sur les réseaux sociaux et professionnels par la création de guides et tutoriels (voire d'accompagnements personnalisés), Ces opérations feront l'objet d'une programmation pluriannuelle. Consulaires notamment Chambre des métiers et de l'artisanat dans le cadre des diagnostics des TPE cofinancés par la CCPLX (convention en cours de renouvellement) Banque des Territoires : accompagnement et financement de certaines opérations (AMI en cours) En fonction du diagnostic	Coût prévisionnel	Subvention Banque des Territoires : montant à définir en fonction du coût prévisionnel et de l'éligibilité du projet Autres subventions : en fonction des actions et de leur éligibilité aux dispositifs Etat, Région, Département en vigueur Fonds propres	Plan de financement	- Diagnostic et plan d'actions : 2022 - Mise en œuvre d'un service itinérant et de formations : 2022-2023 - Aide au développement de sites internet et autre supports de communication digitale : 2023-2024	Calendrier	- Nombre de diagnostics approfondis - Nombre de formations dispensées et d'entreprises participantes - Nombre de tournées du service itinérant et fréquentation - Suivi des entreprises accompagnées et impact sur l'organisation des entreprises : recrutements, modification des process, gain de nouveaux marchés, hausse de fréquentation, des ventes en ligne... Indicateurs d'évaluation proposés
---	--------------------------	--	----------------------------	--	-------------------	--

Fiche action

Actions visant à améliorer l'inclusion numérique des populations les plus éloignées des usages numériques dans une démarche de cohésion sociale

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Numérique	
Action n°	27	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Luxeuil	
Description de l'action	Développer les moyens facilitateurs pour réduire la fracture numérique - Convention en cours de signature avec le département (projet conseiller numérique CAF) - Fiche N° 9 de la CTG avec la CAF	
Partenaires	Le Conseil Départemental recrute et gère le conseiller numérique mis à disposition de la collectivité. En cours La Communauté de communes -Cible les publics prioritaires en s'appuyant sur les acteurs sociaux du ter-ritoire (parallèlement à la formation du conseiller numérique) - Communiquer auprès des publics (en lien avec les Mairies) -Participer au développement d'un maillage intercommunal de lieux d'accès à internet et aux usages numériques en ligne -Participer à l'accueil et à l'information du public, analyser ses demandes et ses besoins -Accompagner les usagers dans leurs démarches en accès-libre sur internet en se positionnant comme " aidant numérique " - Organiser et animer les ateliers d'initiation et de formation à l'utilisation des outils numériques classiques et innovants -Sensibiliser les publics aux usages responsables du numérique et aux en-jeux de l'éducation aux médias et à l'information - Coordonner les lieux d'inclusion numérique cartographiés sur le terri-toire intercommunal	
Coût prévisionnel	Poste de dépense : - Département : Ressources humaines, matériel informatique - CCPLX : 5 700€ Ressources humaines (4 700€ (10% poste CTG), Communication (1000€)	
Plan de financement	Financement poste de coordination : Convention Territoriale Globale CAF	
Calendrier	Recrutement du conseiller numérique - début 2022 Formation du conseiller numérique/ Identification des besoins (par terri-toire, par public) - 3 mois Accompagnements individuels et collectifs par le conseiller numérique 2ème semestre 2022	
Indicateurs d'évaluation pro-posés	Nombre d'ateliers menés Nombre de participants aux ateliers Nombre de bénéficiaires individuels Nombre de lieux numériques identifiés	

Fiche action

Restructuration du parking des Libellés à Luxeuil-les-Bains

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Politique de la ville
Action n°	28
Maître d'ouvrage :	Ville de Luxeuil-les-Bains
Description de l'action	Localisé au cœur du quartier Messier, quartier prioritaire de la ville, cet emplacement au pied d'un collectif d'Habitat 70 doit faire l'objet d'une réhabilitation (surface de roulement dégradée, réseau humide effondré, mise en séparatif des réseaux du bâtiment ...). Cette opération va être réalisée par le biais d'un marché de travaux lancé par la ville à l'automne 2021. Le projet consiste à améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier en proposant un aménagement en conformité avec les objectifs de la loi alur et de la loi climat et résilience ; en l'occurrence, recréer des espaces verts, dés imperméabiliser les sols, lutter contre les îlots de chaleur en assurant un cheminement piéton sécurisé et en respectant l'accessibilité, tout en gardant du stationnement pour les résidents et en créant un éclairage basse consommation. Ces travaux font l'objet d'un bon de commande du marché de travaux de la ville.
Partenaires	Habitat 70
Coût prévisionnel	Les dépenses relèvent toutes de l'investissement : Aménagements du parking : 190 K € HT
Plan de financement	Demande du soutien financier : Etat (40 %) : --- 76 K€ HT Région (20%) : -- 38 K€ HT Autofinancement : (40 %) - 76 K€ HT
Calendrier	Travaux 1^{er} semestre 2022. Fin de travaux fin de 1^{er} semestre 2022.

Fiche action

Pépinière de Santé à Luxeuil-les-Bains

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Santé
Action n°	29
Maître d'ouvrage	Ville de Luxeuil-les-Bains
Description de l'action	Acquisition d'un immeuble pour disposer d'un bien permettant d'accueillir un médecin généraliste ou professionnel de santé désireux de s'implanter dans la commune. Réalisation des travaux d'adaptation en découlant. Cette action est une réponse souple et rapide à la menace de désertification médicale qui guette, à terme, la commune. Elle se veut un mode intermédiaire d'intervention entre l'initiative totalement privée et la création d'une Maison de Santé.
Partenaires	Etat/Département
Coût prévisionnel HT	Estimation des travaux : Acquisition du bien immobilier : Travaux de rénovation et d'adaptation : TOTAL 60 000 € 100 000 € 160 000 €
Plan de financement	Etat DETR (40 %) Département (20 %) Auto-financement (40 %) 64 000 € 32 000 € 64 000 €
Calendrier	1 ^{er} trimestre-2022 : acquisition 2 ^{ème} trimestre 2022 : travaux

Fiche projet

Pôle santé à Faucogney

C RTE des Vosges-Saonnoises

Orientation stratégique	Santé
Projet n°	3
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des 1000 Etangs (CCME)
Description de l'action	Les territoires ruraux tirent l'alarme quant à la désertification médicale depuis plusieurs années. La période d'épidémie que nous traversons depuis presque deux ans maintenant a renforcé l'importance des services de santé de proximité : médecine de ville, hôpitaux etc. Fort de ce constat la CCME cherche à mailier le territoire d'équipements de proximité médicaux et paramédicaux. Pour ce faire une Maison de Santé Pluriprofessionnelle a été réalisée à Meusey. Elle a ouvert ses portes en octobre 2020 avec 2 médecins et bientôt 3, une dentiste, un cabinet infirmier et une infirmière Azalée, une ostéopathe et une psychologue. Dans le même ordre d'idée une aide financière a été apportée par la CCME à la commune de Servance pour créer un local pouvant accueillir 2 voire 3 professionnels de santé. Enfin pour compléter et terminer ce maillage il est prévu la création d'un pôle santé à Faucogney plus particulièrement à destination de la population de la vallée du Breuchin. Ce nouvel équipement pourrait accueillir à terme un médecin généraliste, un cabinet infirmier et une orthophoniste.
Partenaires	Département : financement dans le cadre du contrat PACT 2 Etat : financement DETR Agence Régionale de Santé pour l'appui méthodologique et les aides apportées directement aux praticiens de santé Ordre des médecins : appui à la recherche de praticiens Région et Europe : financement. Pays des Vosges Saonnoises : dans le cadre du Contrat Local de Santé et l'appui aux professionnels de santé
Coût prévisionnel	790 000€ en investissement 20 000€/an en fonctionnement
Plan de financement	Investissement : PACT 2 : 9,32% Etat DETR : 45% Région BFC/Europe : 20,68% CCME : 25%
Calendrier	2022 : choix du maître d'œuvre et démarrage jusqu'à l'Avant-Projet Définitif (APD). Montage des dossiers de financement/subventions. 2023-2024 : construction du pôle. 202-2025 : livraison de l'équipement.
Indicateurs d'évaluation proposés	Livraison de l'équipement et nature de l'équipe constituée (en nombre et en qualité).

Fiche action

Plan de lutte contre les violences par le développement des échanges et formations professionnelles

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Social
Action n°	30
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Luxeuil
Description de l'action	Dans le cadre du Titre UNICEF Intercommunauté Amie des Enfants ainsi que dans la Convention Territoriale Globale, la Communauté de communes a choisi de s'engager dans la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité à travers un plan de lutte contre les violences faites aux enfants. Ce plan s'adresse à l'ensemble des enfants et des jeunes du territoire (3100 enfants et jeunes). Actions : - Exposition et ateliers sur les discriminations - Ateliers sur la cybersécurité /promeneur du net - Formation du personnel (conférences, ateliers de pratiques professionnelles, Formation aux compétences psychosociales) - Accompagnement à la parentalité
Partenaires	La Communauté de communes organise des actions : - auprès des enfants durant le temps scolaire ou les temps périscolaires (avec et via les prestataires : Les Francas, ACSL) en mobilisant les moyens (financiers, partenariaux) - auprès des professionnels de la petite enfance et l'enfance (assistantes maternelles, professionnels de crèches, animateurs des accueils de loisirs) - auprès des parents via l'accompagnement à la parentalité. Pour mener ces actions, elle s'appuie sur ses structures Relais Petite Enfance, structures multiaccueil, accueils de loisirs et mobilise ses partenaires : Pays des Vosges Saônoises via le CLS, le réseau IJ, la Maison des Adolescents...
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel : 3440€ Intervenants : Conférence et Ateliers : 3 000€ Intervenant illustrateur Mix and co : 440€
Plan de financement	Financement mobilisé : Appel à projet CAF
Calendrier	Atelier Filiozat : Automne 2021 Exposition et atelier Mix and Co : 1er semestre 2022 Atelier cybersécurité : 2ème semestre
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions Nombre de parents bénéficiaires Nombre de professionnelles petite enfance/enfance /jeunesse participants Nombre d'enfants participants

Fiche action

Création d'une Maison France Services

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Social
Action n°	31
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Villerssexel
Description de l'action	Le projet consiste à réutiliser une partie des locaux du siège communautaire actuellement non-utilisée suite au départ du service technique sur un autre site pour y installer une MSAP. Ce projet figure dans les statuts de la Communauté de communes et il figure dans le contrat PACT conclu avec le Département de la Haute-Saône. Les locaux de la Communauté de communes étant de plain-pied, avec un parking à proximité immédiate, l'accueil du public à cette MSAP sera facilité, notamment pour les PMR. Le projet de Maison France Services vise donc à créer : - Une MSAP consistant en un site d'accueil dédié avec des bureaux de confidentialité pour certaines démarches. - Un espace Fab lab et co-working (tiers lieu numérique) dans un second temps.
Partenaires	L'Etat Les 9 opérateurs du socle (CAF, Pôle emploi, CNAV, MSA, GDF, délinvrance de titres, déclarations fiscales, La Poste) Le Département de la Haute-Saône
Coût prévisionnel	Etudes de maîtrise d'œuvre : 48 500 € HT (investissement) Travaux : 436 500 € HT (investissement)
Plan de financement	Etat (DCTR) : 243 000 € Département de la Haute-Saône (PACT) : 120 303 € Auto-financement : 121 697 €
Calendrier	Les travaux d'aménagement devraient débuter en 2022 sous réserve de la situation sanitaire

Fiche projet

Création d'un internat rattaché au collège de Faucogney

C RTE Vosges-Saonnoises

Orientation stratégique	Éducation, Jeunesse		
Projet n°	4		
Maître d'ouvrage	Commune de Faucogney		
Description de l'action	Le collège de Faucogney est un équipement structurant pour toute la vallée du Breuchin et par là, pour l'ensemble de la CCME. Les rôles et fonctionnalités du collège sont multiples : éducatif avec l'accueil des enfants, économique avec les achats et les emplois générés par ce type d'établissement. Enfin le collège de Faucogney joue aussi un rôle comme animateur de la vie locale. Pour toutes ces raisons le maintien du collège à Faucogney est important, bien que les effectifs soient relativement faibles. Afin de renforcer ces effectifs le principal et son équipe développe des filières et des classes innovantes afin d'attirer des enfants n'habitant pas obligatoirement à proximité. C'est ainsi que la classe vélo a été créée il y a 3 ans. Une filière préparant aux métiers agricoles doit voir le jour et un accueil. Un accueil spécifique est envisagé en direction d'enfants en surpoids. Afin de permettre le meilleur accueil possible de ces enfants, la création d'un internat attaché au collège est envisagée. Il permettrait d'accueillir environ 50 enfants. Actuellement les enfants sont soit à l'internat à Luxeuil soit dans des familles d'accueil. Passer à la vitesse supérieure nécessite la création d'un internat. Avec cet apport de 50 enfants supplémentaires le maintien du collège sur le territoire serait assuré. Le portage du projet serait assuré par la commune de Faucogney, les autres investisseurs potentiels seraient le Département, l'Etat DETR, la CCME. L'Education Nationale prévoit de nommer le personnel correspondant à cet internat et le Département augmenterait la dotation de fonctionnement afin de couvrir les besoins d'un tel équipement.		
Partenaires	Département : Financement et dotation de fonctionnement en adéquation avec le projet Education Nationale : personnel serait nommé pour l'internat Etat : financement CCME : financement		
Coût prévisionnel	1 300 000€		
Plan de financement	Département : 35% Etat : 45% Commune de Faucogney : 10% CCME : 10% (soit 150 000€).		
Calendrier	2022 : choix du maître d'œuvre et démarche jusqu'à l'Avant-Projet Définitif Montage des dossiers de financement/subventions. 2023-2024 : construction du pôle. 202-2026 : livraison de l'équipement.		

Fiche projet

Micro-crèches sur le territoire de la CCME

C RTE Vosges-Saonoises

Orientation stratégique	Éducation, Jeunesse
Projet n°	5
Maître d'ouvrage	Communauté de Faucogney (CCME)
Description de l'action	L'accueil des enfants de 0 à 11 ans est une vraie préoccupation pour les parents. Plus l'offre d'accueil petite enfance/enfance est dense sur un territoire, plus la conciliation vie de famille et temps de travail est facilitée pour les parents. La CCME pour ce faire, a dans un premier temps créé des centres d'accueil périscolaire au nombre de 5 : Faucogney, Melisey, Saint-Barthélemy, Servance et Ternay. Saint-Barthélemy et Faucogney ont vocation à accueillir le périscolaire du mercredi. Saint-Barthélemy et Servance, l'extrascolaire des grandes vacances (mois de juillet). L'accueil périscolaire est effectué matin, midi et soir. Les centres jouxtent les écoles. Outre ces 5 centres les Relais Parents Enfants des Communautés de Communes de Lure et Luxeuil assurent des permanences et des animations en direction des parents, des enfants et des assistantes maternelles dans le cadre de conventions qui lient les 3 EPCI. Par contre le territoire ne propose pas d'accueil collectif type multi accueils (crèche halte-garderie) ou micro-crèche. Après de nombreux échanges avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) il a été décidé de créer 2 micro-crèches. Une étude diagnostique réalisée en interne a permis de valider ce projet et de localiser les 2 structures en fonction des besoins. Elles seront les 2 dans la vallée de l'Ognon à Saint-Barthélemy et à Servance au regard de la démographie, du nombre de naissances etc.
Partenaires	Département : Financement PACT 2, relation avec la PMI Etat : Financement DETR, relation avec service compétent CAF : Financement en investissement comme en fonctionnement, aide méthodologique
Coût prévisionnel	710 000€ pour les 2 structures
Plan de financement	Investissement : 20% CAF : 60% CCME : 20% Fonctionnement après le paiement des usagers CAF : 70% CCME : 30%
Calendrier	2022 : choix du maître d'œuvre et démarche jusqu'à l'Avant-Projet Définitif (APD). Montage des dossiers de financement/subventions. 2023-2024 : construction des structures. 2024-2025 : livraison des équipements.

Fiche action

Restructuration de l'école du Boulevard Richet

CRTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Education, Jeunesse
Action n°	32
Maître d'ouvrage	Ville de Luxeuil-les-Bains
Description de l'action	Fusion de l'école maternelle du centre et de l'école primaire du boulevard Richet. Le bâtiment du Bld Richet, nécessite des travaux globaux de rénovation (thermique, isolation) et de restructuration, de remises aux normes électriques, sécurité et accessibilité, de consolidation structurelle, d'aménagement des abords (sécurisation des piétons avec la création d'un parvis, gestion des flux auto et bus, création d'îlots de fraîcheur et désimperméabilisation des sols...). Le programme prévoit d'investir le bâtiment dans sa totalité avec une école maternelle (3 classes + 1 pour les 2/3 ans), une école élémentaire (5 classes + 1 IME), un espace périscolaire (2 salles) et un pôle multi-activités (qui regrouperait des salles diverses pour des activités variées : utilisable par l'école, le périscolaire mais aussi par des associations en dehors du temps scolaire). Soit environ 2000m². Les travaux se feraient en site non-occupé. Performance du bâtiment à atteindre : label BBC
Coût prévisionnel	Honoraires prévisionnelles Moe + SPS + BC : 310 000 € HT Enveloppe prévisionnelle des travaux : 3 500 000 € HT 3 810 000 € HT
Calendrier	01-2022 : démarrage des études 03-2023 : démarrage des travaux 07/08-2024 : livraison du bâtiment 09-2024 : rentrée scolaire

Tableau de répartition des prévisions financières en fonction des éléments du programme :

Surfaces données hors locaux techniques					
	Ecole	IME	Périscolaire	Pôle multi-activités	
	1400m²	100m²	130m²	370m²	
	70%	5%	6.5%	18.5%	
	2 450 000 €	175 000 €	227 500 €	647 500 €	
Honoraires HT	310 000 €	15 500 €	20 150 €	57 350 €	
TOTAL HT	3 810 000 €	2 667 000 €	190 500 €	247 650 €	704 850 €

Fiche action

Mise en œuvre du Projet Educatif "Préparer le citoyen de demain" dans les accueils de loisirs du Pays de Luxeuil

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Education, Jeunesse
Action n°	33
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Luxeuil
Description de l'action	Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et du Projet Educatif Territorial, la collectivité développe le projet « Préparer le citoyen de demain » avec trois axes portant sur le sport, la culture et la citoyenneté. Ce projet est relayé dans le cadre du Titre Intercommunalité Amie des Enfants. Cette action concerne 460 enfants accueillis dans les accueils de loisirs et pour les actions scolaires 1000 enfants scolarisés. Action : - Axe sportif : motricité, VTT, golf, sports collectifs, escalade, culture sportive, activités aquatiques, tir à l'arc... - Axe culturel : Découverte des innovations numériques et techniques, , Découverte du patrimoine, spectacle vivant, visites de musées - Axe citoyen : Protection de l'environnement, médiation animale, sécurité routière
Partenaires	La Communauté de communes organise des actions : - auprès des enfants durant le temps scolaire ou les temps périscolaires (avec et via les prestataires : Les Francas, ACSL) en mobilisant les moyens (financiers, partenariaux) - Elle mobilise les partenaires locaux : Education Nationale Fab Lab , Officie du Tourisme, Pôle culturel de la Mairie, Bibliothèque, UNICEF, ETAPS de la CCPL, Espace Molière, FFN, Soodexo, Protection Civile, Association de Zoothérapie.
Coût prévisionnel	15 050€ Intervenants et prestataires : 4 650€ Divers fournitures: 1 420€ Transport des enfants : 8 980€ Valorisation temps agent : 15 200€ -Ambassadeur du tri : 60 heures soit 1 500€ - Intervenant ETAPS : 120 heures soit 4 200€ - Coordination 20% Temps Coordo 9 500€
Plan de financement	CCPL : 15 050€
Calendrier	Réalisation en cours
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions réalisées Domaine d'action réalisées Nombre d'enfants participants

Fiche action Voie de desserte afin de désenclaver la Zone industrielle Beauregard-Les Athelots, située à Luxeuil-les-Bains C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Economie et Emploi
Action n°	34
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du pays de Luxeuil
Description de l'action	La zone d'activité Beauregard-Les Athelots, située à Luxeuil-les-Bains, est une zone industrielle dont le trafic poids-lourds est important et en augmentation en raison notamment de l'activité de la scierie Genet et de l'installation en 2019 de l'usine de traitement Symetri. Actuellement l'itinéraire d'accès à la zone traverse les quartiers résidentiels luxoviens du Stade et du Messier. Par ailleurs, la construction du nouveau centre aquatique du Pays de Luxeuil, situé au sein de l'Espace naturel des Sept Chevaux, nécessite un réaménagement des voies d'accès afin de fluidifier et sécuriser son accès. Le projet vise donc plusieurs objectifs : - désenclaver la zone d'activité pour accompagner son développement ; - contourner les quartiers résidentiels pour sécuriser les habitants et les mobilités internes ; - desservir l'Espace naturel des Sept Chevaux, le nouveau centre aquatique et sa voie technique. Pour cela le projet s'attachera à : - Supprimer le trafic VL depuis la rue Guynemer vers la piscine ; - Détourner le flux des poids lourds du quartier du Stade en réhabilitation (2021/2022/2023) pour accéder directement à la zone économique ; - Permettre un accès « technique » et services de secours au futur complexe nautique ; - Permettre l'entrée et la sortie du parking multimodal pour le nouveau centre aquatique et la zone naturelle des Sept Chevaux. La nouvelle desserte se raccordera au rond-point existant desservant la RD6.
Partenaires	- Communauté de Communes du Pays de Luxeuil - Commune de Luxeuil les Bains
Coût prévisionnel	L'estimation globale de l'opération est de 500 000 € HT, dans l'attente des études de MOE
Plan de financement	Etat au titre du CRSD (opération inscrite) Département Ville de Luxeuil-les-Bains CCPLX
Calendrier	Déc 2021 : attribution du marché de MOE Avril 2022 : Consultation pour les marchés travaux Juin 2022 : Attribution des marchés travaux Septembre 2022 : Début des travaux

Fiche action Aménagements de la zone industrielle et artisanale Les Sept Chevaux située à Luxeuil-les-Bains C RTE Vosges Saônoises	
Orientation stratégique	Economie et Emploi
Action n°	35
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du pays de Luxeuil
Description de l'action	La zone industrielle et artisanale Les Sept Chevaux peine à se commercialiser. Elle souffre d'un défaut de signalétique routière et d'une offre parcellaire de petite taille qui répondrait mieux aux besoins de certains investisseurs et notamment les artisans. Le projet consiste donc : - A améliorer le signallement de la zone le long des axes routiers principaux et aux lieux stratégiques ; - A redimensionner une parcelle par la réalisation d'une infrastructure routière centrale à cette parcelle et son redécoupage. L'opération pourrait éventuellement s'accompagner de l'implantation d'un second hôtel d'entreprises après celui situé sur la ZAC du Bouquet à Saint-Sauveur.
Partenaires	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
Coût prévisionnel	Le chiffrage de l'opération sera connu à l'issue des études de MOE.
Calendrier	Février 2022 : Etude MOE Ingénierie 70 Mai 2022 : Consultation pour l'attribution du marché Travaux Juillet 2022 : Attribution du marché Travaux Septembre 2022 : Début des travaux

Fiche action

Aménagements de la zone d'activité économique

Le Bouquet située à Luxeuil-les-Bains

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Economie et Emploi
Action n°	36
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du pays de Luxeuil
Description de l'action	En 2021, la CCPLx a décidé de réviser le plan d'aménagement de la zone d'activité afin d'y favoriser sa commercialisation. Ce diagnostic réalisé par l'ingénierie 70 a conduit à phaser en trois étapes la finalisation des travaux de la zone : - Phase 1 : travaux de sécurisation, d'accessibilité et de communication - Phase 2 : travaux d'amélioration - Phase 3 : création de nouvelles voiries pour la poursuite de la commercialisation
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 609 555 € HT répartis comme suit : - Etudes : 80 000 € HT - Travaux : 1 529 555 € HT - Phase 1 : 50 655 € HT - Phase 2 : 271 400 € HT - Phase 3 : 1 207 500 € HT
Plan de financement	Etat (opération inscrite au CRSD) CCPLx
Calendrier	Opération Phase 1 et 2 Décembre 2021 : Etudes stade AVP Mars 2022 : Etudes stade PRO Avril : consultation pour les marchés travaux Juin 2022 : attribution des marchés travaux Septembre 2022 : début des travaux Opération phase 3 : programmation pluriannuelle 2023, 2024, 2025

Fiche action

Mise en valeur des savoir-faire locaux de la CC Pays de Luxeuil

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Economie et Emploi
Action n°	37
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
Description de l'action	La CCPLx est régulièrement saisie de demandes d'aide visant à optimiser la communication autour de la mise en valeur des savoir-faire locaux. Les œuvres et autres production locales de notre territoire sont pour la plupart implantées dans des lieux desservis par des routes dont l'absence totale de signalétique est de nature à décourager les visiteurs. Les communes ont également à cœur de mettre en valeur leur patrimoine historique (concentrations PACT) Cibles : artisanat, gastronomie, sites naturels, patrimoine historique Actions : - Recensement des points d'intérêt - Définition d'une stratégie de mise en valeur et de communication - Mise en œuvre de la stratégie : signalétique, communication digi-tale...
Partenaires	Office du tourisme Département Communes membres
Coût prévisionnel	En fonction de recensement des besoins sur le territoire
Plan de financement	En fonction des actions définies et de leur éligibilité : - PACT 2 - Région - Etat
Calendrier	Réunion de lancement : 13 :01 :2022 Recensement des points d'intérêt et élaboration du plan d'action : 2022 Implantation de la signalétique : 2022-2023
Indicateurs d'évaluation pro-posés	Suivi de l'action : mesure de la fréquentation des sites

Fiche action

Aménagement de la 2ème tranche de la ZA du grand Fougeret (Villersexel)

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Economie et Emploi
Action n°	38
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Villersexel - EPCI
Description de l'action	Aménagement de la 2 ^e tranche de la ZA du grand Fougeret à Villersexel avec la création de 20 lots dont 6 sont déjà réservés.
Partenaires	Le Département de la Haute-Saône La Région de Bourgogne-Franche-Comté SEDIA BFC (aménageur) Les entreprises du territoire
Coût prévisionnel	Etudes de maîtrise d'œuvre: 50 000 € HT (investissement) Travaux : 300 000 € HT (investissement)
Plan de financement	Département de la Haute-Saône : 60 000 € Etat (DETR) : 90 000 € Vente de terrains : 100 000 €
Calendrier	Les travaux d'aménagement débuteront au printemps 2022 sous réserve du permis d'aménager en cours d'instruction

Fiche Action

Restoration et mise en valeur du parc thermal de Luxeuil-les-Bains

CRTe Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Culture
Action n°	39
Maître d'ouvrage	Commune de Luxeuil les Bains et/ou Chaîne Thermale du Soleil
Description de l'action	Véritable écrin de verdure au cœur de la cité, le parc thermal est l'un des fleurons de l'attractivité touristique de la commune. Au regard des différents enjeux pour la Ville que constitue ce site, propriété de la Chaîne Thermale du Soleil, et en rappelant qu'elle est tenue d'assurer l'entretien régulier mais aussi la mise en valeur du parc (fleurissement, aménagement paysager ...), les deux partenaires se sont réunis pour lancer un plan de gestion pour la restauration et l'embellissement du parc thermal, dans le cadre d'une stratégie globale et partagée. Ce document va servir de ligne directrice pour les travaux en découlant. Une planification est prévue sur 5 années car les investissements sont conséquents. La Ville et la Chaîne Thermale du Soleil se partageront à parts égales le montant des travaux, une fois les subventions perçues. Inscrit depuis 2011 à l'inventaire supplémentaires des Monuments Historiques, ce parc de 4,5 hectares est vieux de 150 ans et nécessite d'être repensé pour le faire entrer dans la modernité tout en préservant l'esprit de sa tradition. La Chaîne Thermale du Soleil pourrait déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet à la Ville. Du fait des contraintes patrimoniales, la DRAC est étroitement associée à ce projet dès la phase d'études.
Partenaires	
Coût prévisionnel sur 5 ans	Investissement Elaboration d'un plan de gestion :15 000 € Maîtrise d'œuvre : 85 000 € Travaux de restauration du parc : 500 000 € Fonctionnement Coût annuel d'un agent spécifiquement dédié au parc 30 000 € Heures d'ingénierie pour suivre ce projet : 120 heures annuelles
Plan de financement	DETR/FSIL : 180 000 € (30%) DRAC : 180 000 € (30%) Région : 120 000 € (20 %) Autofinancement : 120 000 € (20 %) répartis à parité entre la Ville et la Chaîne Thermale du Soleil
Calendrier	2021/début 2022 : Elaboration du plan de gestion 2022 : : Lancement maîtrise d'œuvre 2023/2027 : travaux de restauration du parc thermal

Fiche action

Espace Charles De Gaulle à Luxeuil-les-Bains

CRTe Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Culture
Action n°	40
Maître d'ouvrage	Ville de Luxeuil-les-Bains
Description de l'action	L'Espace Charles De Gaulle, qui abrite le Musée du Combattant, des associations luxoviennes et des permanences d'organismes (CDAD, Vie Libre, AVV70), constitue un point essentiel de l'attractivité du cœur de Ville. Dans le but de préserver ce patrimoine architectural et culturel ; de réaliser des économies de fonctionnement et d'engager une démarche de développement durable, la ville va procéder aux travaux suivants : - Réfection de la toiture et de la zinguerie, suppression de certaines cheminées inutilisées (réduction des sinistres potentiels) - Changement de fenêtres et des volets en vue de gagner en confort pour les usagers. - Remplacement de la chaudière : réduction des dépenses énergétiques. - Reprise de l'enduit existant afin de corriger les porosités et les problèmes d'humidité et traitement d'une fissure (correction structurante). - Mise en place et mise en conformité de garde-corps aux fenêtres
Partenaires	Etat/ Région/ABF
Coût prévisionnel HT	Enveloppe globale des travaux avec honoraires 290 000 €
Plan de financement	Etat – DETR (40 %) 116 000 € Région plan de relance 2020 rénovation énergétique des bâtiments culturels (30% de certains travaux) 36 750 € Autofinancement (47 %) 137 250 €
Calendrier	Juin à décembre-2022 : travaux

Fiche action Réhabilitation du Centre Georges Taiclet à Luxeuil-les-Bains C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique n°	Culture
Action n°	41
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du pays de Luxeuil
Description de l'action	Bien qu'ayant bénéficié d'une rénovation de la toiture dans les années 2000, aucune réhabilitation majeure n'a jamais été entreprise sur ce bâtiment depuis sa construction dans les années 1970. L'opération consiste donc à sécuriser le bâtiment, rénover la toiture et les façades en veillant à la performance énergétique, aménager les espaces intérieurs pour moderniser l'accueil et mieux répondre aux nouveaux besoins des usagers du centre. Un phasage pluriannuel de l'opération sera élaboré. Dès 2022, des premiers travaux seront engagés pour assurer la pérennité de la structure et ainsi garantir l'accueil des usagers dans des conditions de confort et de sécurité optimales.
Partenaires	- Commune de Luxeuil les Bains - Caisse d'allocations familiales - Département
Coût prévisionnel	Investissement prévisionnel total : 2 130 000 € - Etudes : 230 000 € HT - Travaux : 1 900 000 € HT Investissement 2022 : 180 000 € HT
Plan de financement	Le plan de financement de l'opération est en cours de négociation avec les différents partenaires et notamment la CAF de Haute-Saône, propriétaire du bâtiment soumis à bail emphytéotique. Les partenaires attendus sont : - Communauté de Communes du Pays de Luxeuil - Commune de Luxeuil les Bains - Caisse d'allocations familiales - Etat - Région - Département - Ademe
Calendrier	Un 1^{er} diagnostic du bâtiment et de l'aménagement des locaux a été commandé par la CCPLx à la Sarl Architecture Ambiance et Atmosphère qui a rendu ses conclusions en mars 2021 par la remise d'un rapport technique. 2022 : - Réalisation d'une 1^{ère} phase de travaux pour répondre à l'urgence (toiture et menuiseries) - Attribution du marché de MOE pour l'opération globale 2023 : - Etudes de MOE - Attribution des marchés de travaux - Lancement de la 2nde phase de travaux 2024, 2025 : - Finalisation des travaux de réhabilitation

Fiche action Four des potiers à Luxeuil-les-Bains C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique°	Culture
Action n°	42
Maître d'ouvrage	Ville de Luxeuil-les-Bains
Description de l'action	Travaux de rénovation en vue d'ouvrir le site des fours des potiers au public : gestion autonome des visiteurs. Travaux extérieurs : Mise en accessibilité du site : création de 2 places de stationnement PMR, aménagement du cheminement piéton (rampe PMR et main courante au droit des escaliers), installation de luminaires Création d'un espace de repos (table et bancs) Travaux intérieurs : Installation d'un portique de contrôle d'accès Reprise éclairage : mise en valeur des vestiges Installation d'une sono Pose de caméras Reprise des appareils de sécurité : éclairage et extincteurs Changement des portes entrées et sorties (PMR) Scénographie Consultation préalable des services de l'archéologie
Partenaires	Etat / Région / Département
Coût prévisionnel HT	Honoraires prévisionnelles Moe + SPS + BC : 6 000 € Enveloppe prévisionnelle des travaux d'aménagement ext. : 45 000 € Enveloppe prévisionnelle des travaux bâtiment : 105 000 € Total 156 000 €
Plan de financement	Etat DETR (40 %) 62 400 € Région (30 %) 46 800 € Autofinancement (30 %) 46 800 €
Calendrier	06 à 12 -2022 : travaux (entreprises et régie) 03-2023 : ouverture du bâtiment au public

Fiche action

Palais des sports de Luxeuil-les-Bains

C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Sport
Action n°	44
Maître d'ouvrage	Ville de Luxeuil-les-Bains
Description de l'action	Rénovation des vestiaires et sanitaires/douches des équipes (x4)+mise en accessibilité. Mise en accessibilité du public : création de 6 places PMR au bord du terrain, adaptation des locaux Pose de skydomes supplémentaires pour une mise en place du freecoo-ling.
Partenaires	
Coût prévisionnel HT	Estimation des travaux : 200 000 €
Plan de financement	Etat DETR (40 %) 80 000 € Région (15 %) 30 000 € Département (25 %) 50 000 € Autofinancement (30 %) 60 000 €
Calendrier	05-2022 : Consultation MOE 01-2023 : Travaux

Fiche action

Rénovation et extension de la Halle Beauregard à Luxeuil-les-Bains

CRTe Vosges Saônoises

Orientation stratégique°	Sport
Action n°	45
Maître d'ouvrage	Ville de Luxeuil-les-Bains
Description de l'action	Extension : construction d'une salle d'halétrophilie : salle d'exercices, vestiaires y compris sauna, sanitaires, bureau, local rangement. Hall commun Rénovation de la salle existante, reprise éclairage LED et éclairage sécurité, mise en accessibilité des sanitaires existants, Système de chauffage performant Rénovation de la salle de tennis, création d'une liaison avec la salle existante, réfection du sol, changement des luminaires en LED, éclairage de sécurité Aménagement extérieur : Mise en accessibilité de la salle, création d'un au-vent (entrée + vélos) Homogénéisation des bâtiments : identité du site
Partenaires	Etat/Région/Département/CCPLX/Collège des Thermes
Coût prévisionnel	Estimation des travaux : Construction extension : 650 000 € Estimation des travaux : rénovation : 450 000 € Estimation honoraire (MOE SPS BC et divers) : 154 000 € Total HT 1 254 000 €
Plan de financement	Etat DETR (40 %) 501 600 € Région (10 %) 125 400 € Département (30 %) 376 200 € Autofinancement (30 %) 376 200 €
Calendrier	01-2024 : Travaux 01-2023 : Etudes 09 -2022 : Consultation MOE

Fiche action

Construction d'un nouveau centre aquatique intercommunal du Pays de Luxeuil

CRTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Sport	
	Action n°	46
	Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du pays de Luxeuil
	Maître d'œuvre	SCP Malcotti-Roussey Architecte DPLG
	Description de l'action	La piscine actuelle date de 1976. Elle n'est plus adaptée aux attentes des publics et ne répond plus aux normes de l'ARS. En 2017, la CCPLx a validé l'opportunité de la construction d'un nouvel équipement aquatique structurant pour le Nord Haute-Saône à vocation famille, sports, bien-être en lien avec la destination touristique et le recrutement d'un Assistant à maîtrise d'Ouvrage. En 2019, un concours d'architecte a permis de recruter un maître d'œuvre du projet. En 2021, l'Avant-Projet Définitif a été validé par le conseil communautaire. Cet équipement sera composé : - D'un bassin sportif de 25 m*10m. ; - D'un bassin d'apprentissage de 100m² avec fond mobile ; - D'une aire aqualudique de 45 m² ; - D'un espace bien-être avec sauna, hammam et spa. Le coût total de l'opération s'élève à 7 108 000 € HT dont un coût travaux de 5 570 000 € HT. L'AMO estime le nombre d'entrées annuelles à 123 550 (87 750 commerciales, 35 800 services publics (scolaires, groupes)). Le coût de fonctionnement annuel de l'équipement est estimé à 225 000€ TTC hors remboursement de l'emprunt. Début 2022, le permis de construire sera déposé et les travaux débuteront en septembre 2022.
Partenaires		
SCP Malcotti-Roussey : maître d'œuvre Arcos B : architecte co-traitant Coulinge : bureau d'études, économiste BFA-SAS : bureau d'études, fluides-acoustique,VRD,HQE SARL SANTINI STRUCTURAE INGENIERIE : bureau d'études, BET Structure SARL au-delà du fleuve : bureau d'études, paysagiste Mission H2O : AMO		
Coût prévisionnel		
Travaux : 5 570 000 € (investissement) Aléas : 373 190 € (investissement) Etudes complémentaires : 65 000 € (investissement) Concours d'architecte : 50 000 € (investissement) Honoraires MOE et BE : 810 818 € (investissement) OPC, SPS, CT : 108 440 € (investissement) Assurances(fonctionnement), consultation (investissement) : 130 895 € TOTAL : 7 108 000 €		
Plan de financement		
CD70 (aide sectorielle) : 300 000 € notifié CD 70 (PACT 1) : 1 175 669 € notifié Région BFC (aide sectorielle) : 300 000 € déposé mais attente des marchés de travaux Région BFC (Contrat de territoire) : 400 000 € notifié		

Région BFC (Plan de relance) : 200 000 € notifié Agence Nationale du Sport : 500 000 € notifié Etat (FNADT) : 100 000 € notifié Etat (DETR) : 1 867 080 € demande à déposer au début des travaux	Calendrier - Janvier 2022 : dépôt PC - Mars 2022 : consultation des entreprises - Septembre 202 : début des travaux - Janvier 2024 : ouverture de l'équipement
--	--

Fiche action Finitions du Gymnase intercommunal (Villersexel) C RTE Vosges Saônoises

Orientation stratégique	Sport
Action n°	47
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Villersexel - EPCI
Description de l'action	Finitions du Gymnase intercommunal situé à Villersexel, équipement de haute-qualité ouvert au collège Louis Pergaud, aux écoles et aux associations du territoire. Ces finitions consistent en : - La finition des portails de séparation entre le collège et le gymnase pour sécuriser les abords du collège et la circulation des élèves. - L'acquisition de matériels sportifs pour les professeurs d'EPS et les collègues. - L'aménagement intérieur du gymnase : finition des vestiaires, douches, locaux de stockage.
Partenaires	L'Etat Le Département de la Haute-Saône
Coût prévisionnel	Finition des portails : 15 500 € HT (investissement) Achat de matériels sportifs : 7 500 € HT (investissement) Aménagements intérieurs : 15 000 € HT (investissement)
Plan de financement	Département de la Haute-Saône : 15 000 € Etat (DETR) : 10 000 € Auto-financement : 18 000 € <i>les achats d'équipement ne sont pas éligibles aux subventions de l'Etat</i>
Calendrier	L'opération débutera au 1 ^{er} semestre 2022

Annexe 3 : Documents stratégiques

1- Feuille de route 2020-2025 du Plan climat

2- Schéma Directeur des Mobilités Douces du Pays des Vosges Saônoises

D'autres documents stratégiques, en cours d'élaboration pourront être annexés au CRTE ultérieurement.

	Programme d'actions territoriales du PCET du Pays des Vosges Sadoises		FEUILLE DE ROUTE 2020/2025		REUSSISSONS NOTRE TRANSITION ENERGETIQUE, DEVENONS UN TERRITOIRE ECO-RESPONSABLE	
	AXES STRATEGIQUES		Objectifs opérationnels		Fiches Actions	
AXE 1 : MOBILITE	Déployer des solutions de mobilité efficaces et adaptées à la ruralité	A travers notre Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD) Réduire le nombre de kilomètres parcourus en véhicules thermiques	FA 1.1	Favoriser les modes de déplacements doux et réaliser un réseau cyclable sûr et continu	FA 1 ASE	Sensibiliser aux nouveaux modes de transports et aménagements
			FA 1.2	Développer les offres de services pour la pratique du vélo		
			FA 1.3	Tous à vélo, sensibiliser au bien-être de la pratique		
			FA 1.4	Inciter à recourir au télétravail		
			FA 1.5	Inciter à l'usage du co-véhicule et de la mobilité solidaire		
FA 1.6	Remplacer les véhicules thermiques avec des solutions Elec, Biogaz, GNL, GNV, Hydrogène					
Accompagner les élus dans les projets de motorisations plus propres						
Convertir les véhicules vers des quotidiens (Domotie / Travail)						
Réduire les besoins de déplacements au quotidien						
Adapter notre urbanisme au changement climatique						
Répondre à la problématique de la pollution						
Sensibiliser les élus à l'urbanisme Durable						
FA 5 ASE	Mettre la biodiversité au cœur de nos politiques d'aménagement					

Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD) à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises

Synthèse Mai 2021



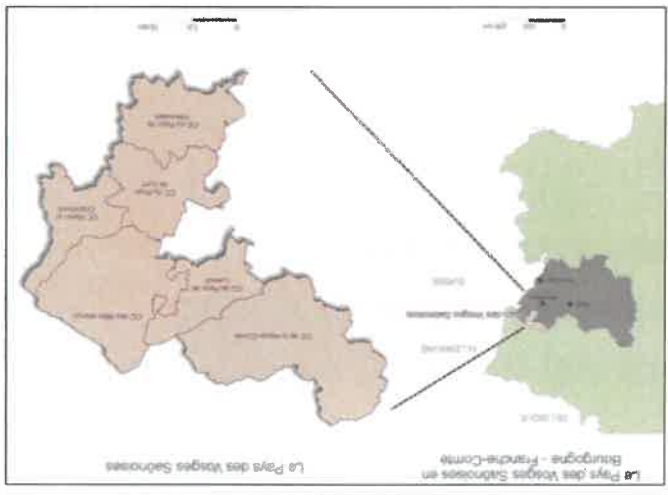
Les objectifs du schéma directeur des mobilités douces
(SDMD) à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises



- ✓ Une démarche globale de planification à l'échelle des 145 communes pour promouvoir les modes actifs (objectif de + 2 points de part modale sur le territoire), comme mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle (en lien le PCET, SCOT...) ;
 - ✓ Il visera prioritairement les déplacements du quotidien, c'est-à-dire la pratique de loisir (promenade ou cyclo sportive) et autres déplacements utilitaires) mais sans oublier la pratique de loisirs (promenade ou cyclo sportive) et tous autres déplacements utilitaires) ;
 - ✓ Proposer un ou des réseaux maillés, hiérarchisés de liaisons adaptées : en fonction des espaces et sous-territoires desservis, du potentiel d'utilisateurs attendus — en s'appuyant sur les aménagements existants, projets et en anticipant les besoins ;
 - ✓ Identifier et définir, aux côtés du volet « aménagement » des actions concrètes en matière de services complémentaires (stationnement, services vélos) afin de favoriser la pratique cyclable ;
 - ✓ Construire un SDMD du Pays des Vosges Saônoises étroitement lié aux autres modes de déplacements, pour des questions de sécurité, de partage de voirie, et dans une optique d'intermodalité (robotiquement aux gares, ...) ;
 - ✓ Etablir un SDMD du Pays des Vosges Saônoises connecté aux intercommunalités voisines
 - ✓ Définir un SDMD du Pays des Vosges Saônoises directement applicable par les élus via des outils de programmation (hiérarchisation des itinéraires) et d'aide à la décision (programmation, coûts, ...) ;
 - ✓ Réaliser un SDMD du Pays des Vosges Saônoises co-construit avec les élus, partenaires et acteurs de la société civile
- Le SDMD est un document de planification non prescriptif et non opposable.



Le Pays des Vosges Saônoises :



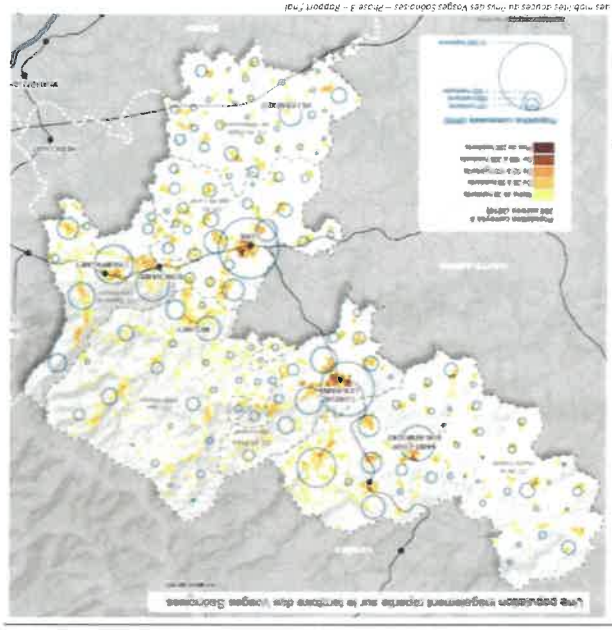
Le Pays des Vosges Saônoises en Bourgogne - Franche-Comté

3



- ✓ Une proximité avec les agglomérations de Vesoul, Belfort et Montbéliard
- ✓ Le PVS est intégré dans la dorsale Belfort-Épinal, espace dynamique de par son axe routier structurant
- ✓ un territoire regroupant 6 Communautés de communes :
- CC de la Haute Comté
- CC du Pays de Luxeuil
- CC des Mille Étangs
- CC du Pays de Lure
- CC Rahin et Chémont
- CC du Pays de Villersexel

145 communes rassemblant plus de 80 000 habitants



Le Pays des Vosges Saônoises en Bourgogne - Franche-Comté

- ✓ Globalement, une population concentrée le long de l'axe Belfort-Champagney-Lure-Luxeuil-Remiremont
- ✓ Sur les 81 456 habitants (INSEE 2016) :
- 11 % à Lure (8 247 hab.)
- 8 % à Luxeuil-Bains (6 726 hab.)
- 5 % à Fougères-Saint-Vaibert (3 859 hab.)
- 5 % à Champagney (3 809 hab.) et 3 % à Saint-Loup-sur-Semouse (3 249 hab.)
- Près de la moitié de la population réside dans des communes de moins de 1 000 hab.
- ✓ Une légère baisse démographique entre 2011 et 2016 : - 0,4 %, soit environ 320 habitants
- ✓ Une dispersion de certaines populations qui implique des distances importantes à parcourir pour rejoindre les équipements et services.



Une offre d'itinéraires « identifiés » à vocation touristique et de loisirs



Deux itinéraires cyclo touristiques structurants :

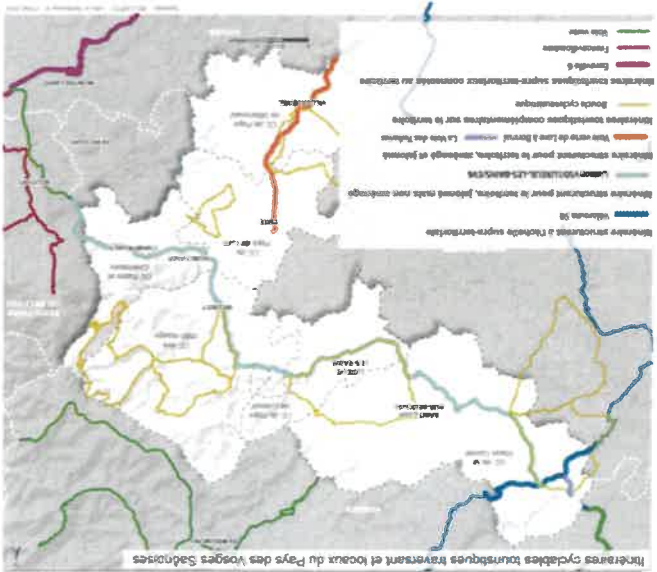
- La Véloroute 50 (V50) « Moselle Sàône à Vélo » au nord-ouest du territoire (en site propre entre Pont-du-Bois et Sëlles)

- La liaison V50/Luxeuil/EV6

partiellement aménagée (majoritairement en route partagée sur voie à faible trafic).

- La voie verte reliant Lure à Bonnal, sur 27 km et La Voie des Tuilleries (voie verte de 8 km environ sur la commune de Passavant-la-Rochère

A ces grands itinéraires s'ajoutent 9 boucles cyclotouristiques et de nombreux circuits VTT



Sommaire des itinéraires cyclotouristiques à l'échelle supra-territoriale - Page 3 - Rapport final

Un faible niveau de pratique utilitaire du vélo sur le territoire confirmé à travers le questionnaire aux communes



Perception de la pratique cyclable sur le Pays des Vosges Sadoises



- Une pratique quotidienne du vélo globalement très faible pour les déplacements utilitaires (achats, travail) et dans le cadre d'un rabattement à une gare.

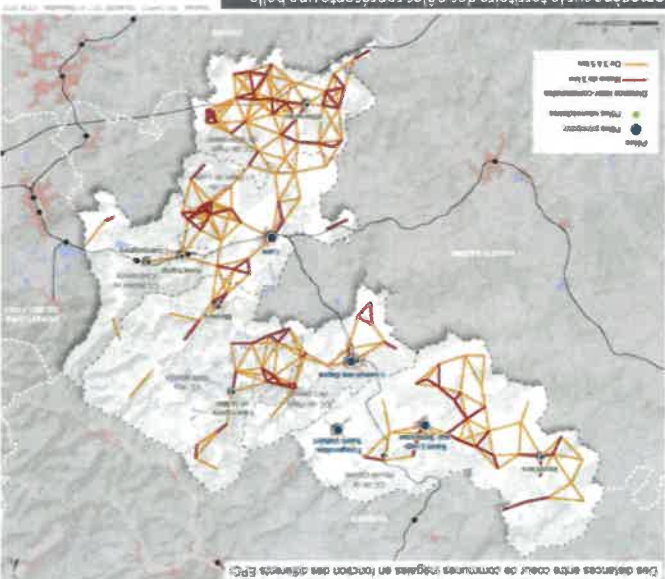
- Une pratique cyclable vers les établissements scolaires à peine plus élevée, exceptée pour la CC du Pays de Luxeuil (50 % des réponses évoquent une pratique moyenne)

- Une prédominance de l'usage du vélo de loisir, sportif ou cyclotouristique à travers le questionnaire aux communes. Une pratique jugée plus élevée surtout dans la CC des Milles Etangs du fait de la présence d'itinéraires cyclotouristiques, d'une véloroute ...



Sommaire des itinéraires cyclotouristiques à l'échelle supra-territoriale - Page 3 - Rapport final

Des distances entre communes parfois conséquentes, pouvant impacter le potentiel cyclable, mais des potentialités autour des pôles



- Un potentiel intéressant autour des pôles principaux et secondaires : 32 communes sont à moins de 5km d'une polarité
- Cela représente environ 46 400 habitants, pôles compris
- Mais un potentiel très faible de pôle à pôle (sauf Roichamp /Champagney)
- Des distances plus conséquentes de commune à commune pour la CC Rahin et Chérinmont et la CC des Milie Etangs
- À l'inverse, la proximité des communes dans la CC du Pays de Villerselv et à l'Est de la CC du Pays de Lure permettrait un maillage plus fin entre celles-ci

Mais un potentiel très faible de
pôle à pôle (sauf Ronchamp
/Champagney)

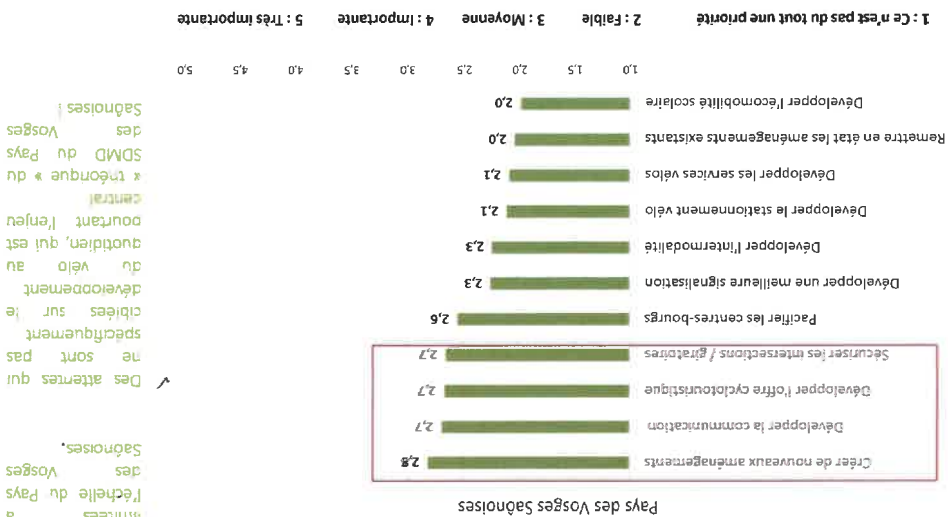
Des distances plus conséquentes
de commune à commune pour la
CC Rahin et Chérifmont et la CC
des Mille Etangs

A l'inverse, la proximité des communes dans la CC du Pays de Villers-et à l'Est de la CC du Pays de Lure permettrait un maillage plus fin entre celles-ci.

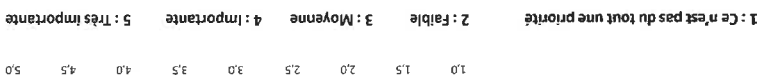
La répartition assez homogène sur le territoire des pôles représente une belle opportunité pour des maillages locaux de liaisons douces



Des attentes limitées pour développer les modes actifs à travers les questionnaires communaux

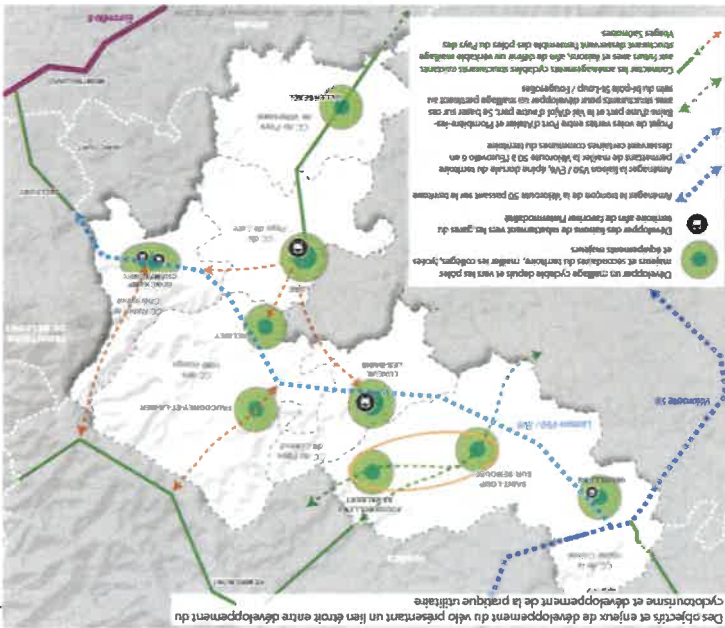


- Des attentats à l'échelle du pays des Vosges, Sabnoises.





Des objectifs et enjeux de développement du vélo présentant un lien étroit entre développement du cyclotourisme et développement de la pratique utilitaire



- Intégrer le futur Schéma départemental des voies vertes en cours d'élaboration

traitement des discontinuités sur les grands itinéraires cyclables

peuvent être à des degrés d'avancements très différents.

- Voie verte/hautisme reliant la Haute-Saône et les Vosges : Tronçon de 63 km dont 45 km sur le territoire de la CCHC. Lure : étude de stratégie et de programmation urbaine « Lure, de ville à la SMDM assurera les connexions cycles et le rattachement sur ses axes et les enjeux définis en matière de gestion des axes de ce type de ville. Projet de renouvellement urbain du stade à Luxeuil-les-Bains : le plan de quartier/intégration d'un cheminement doux (vélo/piéton) et intégré notamment une liaison vers la gare. Réhabilitation d'une maison modée -lure vers le collège de Champagny.

Synthèse des enjeux majeurs du SMD du Pays des Vosges
Saônoises détaillées par Communauté de Communes

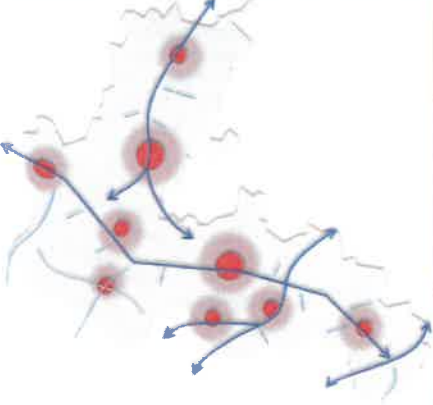


Pays des Vosges Saônoises									
Item									
Schéma Directeur des mobilités du Pays des Vosges Saônoises – Page 3 – Rapport final									
13									
Enjeu majeur									
Enjeu moyennement prioritaire									
Enjeu faiblement prioritaire									
Créer des aménagements cyclables vers les									
polarités principales									
Créer des aménagements cyclables au sein									
des polarités									
Mailler les principaux pôles de services et									
équipements sportifs ou culturels :									
Commerces, administrations, pôles de santé,									
complexes sportifs, médiathèque									
Mailler les principaux pôles de loisirs et sites									
patrimoniaux et touristiques									
Développer des rabattements vers les									
itinéraires structurants (voies vertes									
structurantes existantes ou en projet)									
Développer des itinéraires structurants de									
voies vertes et véloroutes									
Développer les services vélo									
Développer le stationnement vélo									
Favoriser l'accessibilité dans les									
établissements scolaires									

Un maillage organisé en réponse à 3 grands objectifs
en matière cyclable :



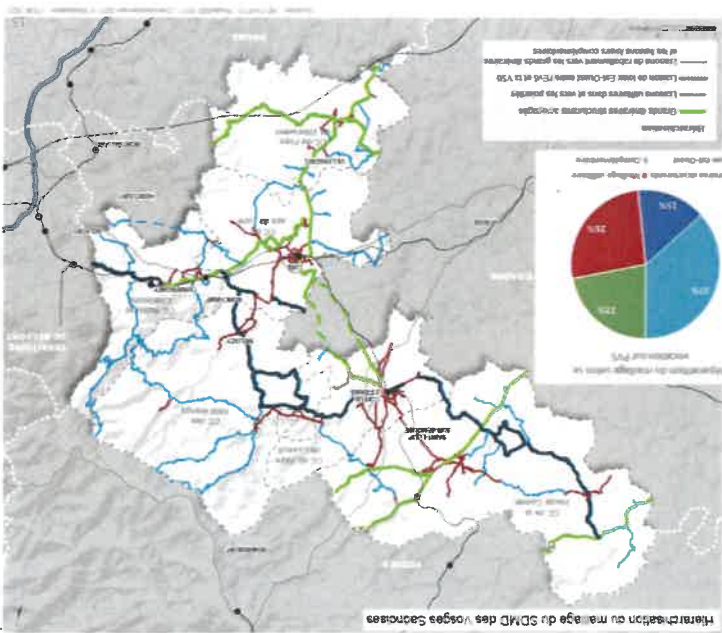
- Le maillage à définir et intégrer dans le schéma cyclable du PVS se veut de niveau intercommunal (même si dans les polarités ce maillage est assez fin pour desservir les équipements qui ont une aire de chalandise au-delà de la commune) ;
- Ces liaisons à vocation « intercommunale » répondent à différents objectifs potentiels :



- 1/ Développer un maillage pour les déplacements utilitaires du quotidien dans et vers les pôles majeurs et secondaires du PVS et mailler les équipements structurants (collèges, lycées, gares, ZA, équipements sportifs, ...)
- 2/ Constituer de grands itinéraires cyclables structurant qui traversent le territoire à dominante touristique/loisir si l'on raisonne de bout en bout, mais support utilitaire par portions :
- 3/ Connecter ces grands itinéraires aux communes proches et définir des liaisons complémentaires pour densifier le maillage à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises

Le maillage ne répondant pas aux critères ci-dessus, est considéré comme maillage « purement local » et n'est pas intégré dans le schéma. Un maillage plus fin pourra venir compléter cette armature cyclable « intercommunale ». Les communes garderont la main sur ce maillage local et pourront le faire évoluer dans sa définition et sa mise en œuvre !

Un maillage de 654 km qui représente une vision à long terme



- Une hiérarchisation en 4 niveaux
- 144 km pour les grands itinéraires structurants (voies aménagées (voies vertes))
- 172 km pour le maillage utilitaire dans et vers les polarités
- 99 km pour la liaison de l'Est-Ouest et la V50
- 239 km pour les liaisons de grands itinéraires et les liaisons complémentaires

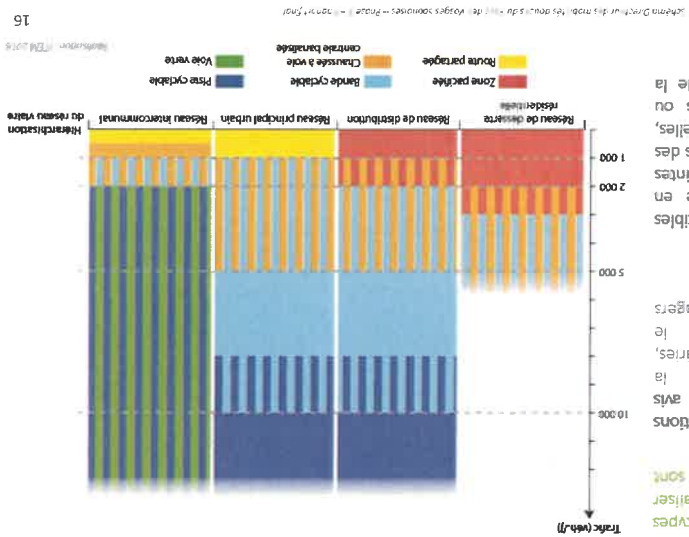


Définition des typologies d'aménagement :



Les 654 km du maillage sont découpés en 106 itinéraires et 1 226 tronçons de voiries

- ✓ Des préconisations quand aux types d'aménagements cyclables à réaliser sur chacun des tronçons sont proposées dans le schéma :
- Ces préconisations représentent un avis technique basé sur la hiérarchisation des voiries, leur profil, le trafic, le potentiel d'usagers attendus...
- Mais elles sont susceptibles d'évoluer dans la mise en œuvre selon les contraintes techniques identifiées lors des études pré-opérationnelles, des budgets disponibles ou simplement par choix de la collectivité ...



Mise à disposition d'un outil cartographique en ligne intégrant les cartes du schéma et des fiches détaillant chaque itinéraire (I)

- ✓ L'outil dispose d'un atlas cartographique pour visualiser les cartes du schéma (maillage, hiérarchisation, type d'aménagement...).
- ✓ Il intègre le détail des itinéraires structurants, complémentaires et à vocation de loisir dans des fiches spécifiques à chaque itinéraire et regroupées dans une interface en ligne.
- ✓ Sont également intégrés la priorisation, les typologies d'aménagement, le type d'opération au sein de l'atlas cartographique.



2 types de compte d'accès pour l'utilisation de l'outil :

- 1 compte « administrateur » pour le technicien du PETR des Vosges Saônoises qui permettra le suivi et la mise à jour du schéma.
- 1 compte « consultation » par Communauté de Communes mais qui ne permettra pas de modification.

Mise à disposition d'un outil cartographique en ligne intégrant les cartes du schéma et des fiches détaillant chaque itinéraire (III)



Chaque tronçon d'aménagement dispose d'un identifiant renvoyant au détail (type d'aménagement, coût du tronçon...). Un tableau plus détaillé peut être exporté au format Excel).

schéma cartographique des mobilités devant la 2^{ème} phase des Vosges Saônoises – Phase 2 – Report final

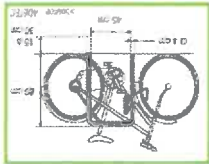
Service prioritaire 1 :

Développer le stationnement vélos



Objectif de poursuivre le développement du stationnement vélo

- Favoriser la pratique du vélo en simplifiant le stationnement
- Eviter le stationnement « sauvage » sur du mobilier urbain qui peut gêner les déplacements des piétons
- Sécuriser le stationnement : le voir constituer le 2nd frein à l'usage du vélo.



Arceau vélo idéal

Echelle de mise en œuvre et portage : a déployer dans les communes en fonction des équipements et besoins. Mais un portage étiré (PÉTR ou CC) permettrait une cohérence dans les équipements à travers un groupement de commande pour un choix de matériel commun (voire la création d'arceaux spécifiques par exemple permettant de donner une identité visuelle à l'échelle du PVS).

Coûts : une première vague d'équipements estimée à +/- 37 k€ pour équiper les principaux générateurs dans les poignées.

Durée de stationnement / Niveau de sécurité

← +

Une diversité de stationnement vélo selon les besoins



Schema directeur des mobilités du Pays des Vosges Saônoises – Phase 3 – Rapport final



La mise en œuvre du schéma :

un projet nécessairement partenarial



La réalisation du SDMD est portée par le Pays des Vosges Saônoises. Ce document de planification réalise à l'échelle du PVS n'a pas de caractère opposable.

Il est en revanche indispensable pour répondre à l'essentiel des appels à projets ouvrant droit à des co-financements sur les aménagements, les études pré-opérationnelles ...

La mise en œuvre du schéma fait appel à différentes compétences (la compétence mobilité, la compétence voirie... En effet, le PVS ne dispose pas de la compétence ni d'organisation de la mobilité, ni de voirie. A l'échelle du territoire les CC peuvent avoir déléguées pour se saisir de la compétence mobilité et devenir AOM locale au 1^{er} juillet 2021, ce qui donne la main sur le volet « services de mobilité actives ». En revanche les aménagements sont liés à la compétence voirie (sauf s'ils ne sont pas à réaliser sur des voiries : exemple d'une voie douce sur un chemin forestier).

La compétence en matière de voirie sur l'essentiel du linéaire prévu dans le SDMD est partagée entre les communes, les Communautés de communes et le Département. Ainsi, sur le volet « infrastructures » ce sont ces différents acteurs qui auront en charge la réalisation des aménagements.

La réalisation des aménagements prévus au schéma sera donc un travail partenarial important entre les différents acteurs et financeurs potentiels, car des processus de co-financement pourront intervenir.

En effet, le financement de chaque itinéraire pourra être très variable et être le fruit de montages différents selon :

- la domaine de la voie concernée,
- les emprises foncières utilisées pour la réalisation des aménagements cyclables (chaussées, accotement, chemin ...),
- le linéaire inscrit dans le schéma départemental,
- la vocation de certains aménagements (rattachement sur un collage...).

Les mécanismes de financements des aménagements et services cyclables sont nombreux, souvent propres à chaque territoire et évolueront dans le temps. Ils devront s'analyser avant chaque opération.



Schema directeur des mobilités du Pays des Vosges Saônoises – Phase 3 – Rapport final

La priorisation indicative des aménagements



- ✓ Au vu des 250 km encore à aménager (hors itinéraires ne nécessitant qu'un jalonnement) et plus de 25 millions d'euros à répartir entre les financeurs potentiels, 10 à 20 ans sera déjà un objectif ambitieux pour insuffler un véritable élan à la pratique cyclable sur le territoire en lien avec les objectifs ambitieux du plan vélo national.
- ✓ Définir une programmation à cette échéance est impossible d'autant plus avec la multiplicité des intervenants et financeurs potentiels.
- ✓ Le SDMD apporte donc la vision partagée à long termes en matière de maillage cyclable pour couvrir les besoins des 6 communes de communes du territoire.
- ✓ Il établit donc la feuille de route à long terme préparant la mise en œuvre du volet infrastructure de la politique cyclable.
- ✓ La programmation opérationnelle fine de la mise en œuvre, avec une vision à court termes et moyen termes, sera discutée à l'échelle de chaque CC en lien avec les communes notamment (en fonction des programmes de rénovation de voirie, requalification...)
- ✓ Le PVS aura un rôle important de coordination et d'incitation notamment dans le cadre de projets qui touchent plusieurs communes de communes.
- ✓ Néanmoins dans le cadre des ateliers de concertation menés dans les différentes CC, il a été abordé cette notion de priorité dans les itinéraires à réaliser à leur échelle, afin d'évaluer leur attentes prioritaires ;
- ✓ Ainsi chaque territoire s'est prononcé sur une priorisation indicative vis-à-vis :
 - De la Liaison Est-Ouest EV6-V50 traversant les Vosges Sàbnoises
 - Des voies vertes qui sont communes à plusieurs Communes du PVS (Liaison V2, Liaison Lure <> Luxeuil-Les-Bains)
 - Des ses propres voies vertes et autres itinéraires



Scénario directeur des mobilités douces du Pays des Vosges Sàbnoises - 2020 - 2030

23

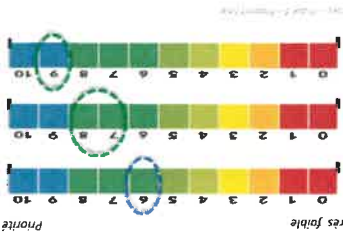
La priorisation indicative des aménagements



EPCI	Priorités indicatives
CC de la Haute Comté	La voie verte Port d'Atelier <> Plombières-les-Bains/Val d'Ajol (itinéraire V1) 2 axes utilitaires : Luxeuil<Saint-Loup et la connexion voie verte au collège de Saint-Loup
CC du Pays de Luxeuil	La Voie verte Lure<Luxeuil (V2) 2 axes utilitaires : - Breuchers<Luxeuil (Lx6 avec connexion Gare et piscine dans Lx6) - Radon-et-Chapendu<Breuchottes>Amagne>Sainte-Marie-en-Chanois
CC des Mille Etoiles	2 axes : Fauconney <> Breuchottes et Belonchamp>Mélissey>Montessaux
CC Ratin et Chérinmont	La voie verte Lure<Ronchamp>Champagny (V3)
CC du Pays de Lure	Achever l'existant sur les deux voies vertes : Lure <> Ronchamp (V3) et Roye <> Lure <> Vouhême (V7) Les liaisons utilitaires : - Lure-Roye (LR2) - Lure vers Magny Vermeis (dans LR0) et vers la base de loisirs de la Saline (LR4)
CC du Pays de Villersexel	Finir les 600 mètres de la voie verte existante Puis les 2 voies vertes Villersexel <> Oppenans (itinéraire V6) et Villersexel <> Saulnot (itinéraire V5)

✓ Il en ressort la priorisation indicative suivante sur les grands itinéraires traversant les Vosges Sàbnoises :

- Liaison Est-Ouest EV6-V50
- Liaison V2, Lure <> Luxeuil-Les-Bains
- Les voies vertes de chaque territoire



24